Est. A-3290 Dpl.

# Bulletin de l'Esthonie

Mai-Décembre
N° 17

PARIS
Bureau de Presse Esthonien
1921

LÉGATION D'ESTHONIE

*7, Rue de l'Alboni, 7*

— PARIS (16e) —

POUR LES AFFAIRES CONSULAIRES ET INFORMATIONS :

Heures de réception : de 10 heures à 12 heures

*Téléphone :* **Auteuil 19-60**

Est A - 3290

# BULLETIN DE L'ESTHONIE

## CHRONIQUE

### Andres Dido (1855-1921)

A la suite d'une longue maladie de cœur M. Andrès Dido, notre vieil ami et doyen de la colonie esthonienne, succomba à Paris dans la nuit du 30 août. Né le 20 août 1855 à Helme, en Esthonie, il passa la moitié de sa vie à Paris où il comptait de nombreux amis. Ayant embrassé, dès sa première jeunesse, la cause de la liberté et s'étant fait le défenseur de l'indépendance de son pays, il osait déjà. en 1883, alors que le mouvement national prenait naissance, prononcer le mot : « L'Esthonie indépendante », ce qui lui valut de longs mois de prison et d'exil en Russie. Il dut finalement se réfugier à l'étranger où il poursuivit ses études : en Suisse d'abord et ensuite en France, sa seconde patrie. Pendant plus de trente ans, M. Dido resta néanmoins en relation très suivies avec son pays natal qu'il rêvait de voir libre, et où il espérait retourner un jour.

Premier émigré de l'Esthonie en France, il devint un guide fraternel et toujours optimiste pour les autres, les jeunes qui ne tardèrent point à arriver. Il fut le premier à faire connaître le nom de l'Esthonie à Paris, ce refuge éternel de tous les combattants pour la liberté. Aussi, l'arrivée de notre délégation qui vint, en 1918, demander la reconnaissance de l'indépendance

Est. A
TARTU ÜLIKOOLI
RAAMATUKOGU
30362 30954

de l'Esthonie et l'appui de la France, ne pouvait être saluée par personne avec autant d'enthousiasme que par ce vieux patriote. Le 26 janvier, date de la reconnaissance officielle de l'Esthonie, souveraine et libre de toute domination étrangère, il pouvait bénir son sort puisqu'il lui était accordé de voir l'accomplissement de ses rêves...

Modeste professeur de langues, secrétaire de l'Université populaire de Montmartre, rédacteur d'un petit journal esthonien qui parut à Paris en 1905-1906, membre du Comité socialiste d'Entente, notre ami rendit de grands services à son pays et sut par sa personnalité sympathique lui attirer des amitiés. Souvent aux prises avec les difficultés matérielles de la vie et vivant retiré dans le quartier de Montmartre, notre pauvre ami ne pouvait consacrer à son pays qu'une partie de ses forces déclinantes alors qu'il aurait voulu les posséder encore toutes entières pour les lui sacrifier. Séparé depuis longtemps des amis de sa jeunesse, souvent même classé parmi les « naïfs » par les jeunes de notre génération, il garda intacts l'amour et la foi qu'il avait emportés jadis en exil.

Sa patrie, aujourd'hui libre, lui en est reconnaissante.

## A. Weizenberg, sculpteur, 1837-1921

M. A. Weizenberg, un des plus éminents représentants de l'ancienne génération des artistes esthoniens, est décédé le 22 novembre, après une courte maladie. Son talent, jusque dans l'âge avancé qu'il a atteint, conserva toute sa force.

M. A. Weizenberg était un de ceux, peu nombreux maintenant, qui nés serfs, ont vécu leurs dernières années dans l'Esthonie devenue libre et indépendante.

Originaire de l'Esthonie du Sud, M. A. Weizenberg était né en 1837 dans la commune Erastvere du district de Kanapää.

Sa jeunesse fut pareille à celle de tous les artisans de ce temps-là. D'abord pâtre, à seize ans il tint la charrue. Un peu plus tard, étant très courageux et voulant sortir de cette condition il entra comme apprenti chez un menuisier ; lorsqu'il eut fini son apprentissage il travailla trois ans dans la propriété de Erastvere, comme menuisier. Mais, dans cette maison, en dehors de son travail quotidien, il s'exerçait à sculpter le

bois et bientôt ses essais attirèrent l'attention de son maître. Grâce à ce dernier il pût se rendre à l'étranger. En 1862, à l'âge de 25 ans, il partit pour Berlin afin de se perfectionner dans la sculpture sur bois. Après avoir travaillé comme menuisier et sculpteur sur bois il entra à l'Académie des Beaux-arts où il resta presque deux ans. Ce fut pour lui une dure époque car, n'ayant aucun subside, il dut, tout en poursuivant ses études, travailler pour gagner sa vie. En 1865, M. Weizenberg quitta Berlin et alla chercher fortune à Pétrograd. Mais ici aussi les déceptions l'attendaient : A Pétrograd, il ne fut admis à l'Académie des Beaux-Arts que comme auditeur libre, ce qui l'empêcha de devenir boursier comme il l'avait espéré. En dépit des difficultés matérielles qu'il avait à surmonter, il continua à travailler et à compléter ses études à Pétrograd jusqu'en 1869. Après il quitta la Russie et entra à l'Académie des Beaux-Arts de Munich où il termina ses études. En 1873 il quitta Munich pour aller à Vienne, puis à Rome où il s'installa pour plusieurs années. A Rome, commença pour lui une nouvelle phase de vie. Vivant dans l'atmosphère de l'art antique et en subissant les influences M. Weizenberg s'adonna entièrement à cet art. Toutes ses œuvres jusqu'à ses derniers jours portent la marque de ces influences. Ce fut à Rome qu'il reçut ses premières grandes commandes dont quelques-unes provenaient de son pays natal. C'est de Rome aussi qu'il envoya ses premières œuvres aux expositions d'art à Paris, Melbourne, etc., où celles-ci furent remarquées et trouvèrent des acheteurs. Mais il continuait à se débattre sans répit dans les difficultés matérielles contre lesquelles il luttait sans répit depuis sa jeunesse.

En 1890, M. Weizenberg revint dans son pays natal pour lui consacrer ses forces et son talent. Mais les conditions étaient ici pour l'artiste les mêmes qu'à l'étranger. S'installant de nouveau à Pétrograd, M. Weizenberg ne fut pas plus avancé qu'il l'était en quittant cette ville en 1869. Des soucis quotidiens paralysaient toujours son talent et, à l'étranger, M. Weizenberg avait de plus la nostalgie de son pays auquel son plus grand désir avait toujours été de consacrer tout son talent.

Avant la guerre mondiale il s'installa définitivement à Tallinn. Sa seule préoccupation fut de rassembler ses ouvrages. Son désir s'est trouvé accompli en partie par l'ouverture d'une exposition de ses ouvrages au château de Kadriorg où il passa ses derniers jours.

## ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ DE TARTU A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER A L'OCCASION DE SON VII^e CENTENAIRE

L'Université de Tartu a envoyé à la Falcuté de Médecine de Montpellier l'adresse suivante à l'occasion de son VII^e centenaire :

En l'honneur de la date mémorable que la Faculté de Médecine de Montpellier fête aujourd'hui, la Faculté de Médecine de Tartu, de la République Esthonienne, sa sœur cadette, s'incline respectueusement.

Sept siècles de noble travail ont donné à la Faculté de Médecine de Montpellier la gloire et l'éclat dans la science française et la science mondiale.

Vétéran de la science médicale, elle peut jeter un regard satisfait dans le passé, et son expérience est un gage pour le travail ultérieur.

La Faculté de Médecine de Tartu envoie ses hommages cordiaux à la Faculté de Médecine de Montpellier. Que le jubilaire continue à vivre son ancienne et glorieuse tradition des siècles passés et qu'il en soit inspiré pour les temps à venir pour le bien de la Science et de l'Humanité.

*Pour la Faculté de Médecine de Tartu :*

*Son Doyen*

Prof. Dr. Konik.

Le Dr. J. Leppik, premier secrétaire de la Légation, a été chargé de remettre cet envoi à M. le Recteur, à Montpellier, et en s'acquittant de cette mission il s'est exprimé dans les termes suivants :

Ancien étudiant de l'Université de Tartu et titulaire de la Faculté de Médecine de cette dernière, c'est pour moi un grand honneur en même temps qu'une grande joie d'avoir mission de vous remettre l'adresse que l'Université de Tartu envoie à la Faculté de médecine de Montpellier à l'occasion de son VII^e centenaire.

Comme Esthonien ce m'est aussi une grande satisfaction, car l'Université de Tartu, dont la fondation remonte à la domination

suédoise et qui a dû subir les influences allemande et russe, est redevenue esthonienne. Ancien centre intellectuel célèbre de l'Europe orientale, elle compte reprendre la place qu'elle a occupée au XVII^e siècle et tient à saluer l'Université de Montpellier et tout spécialement sa Faculté de Médecine dont l'école est la plus ancienne après l'école de Salerne, et qui, depuis 700 ans, a joué un grand rôle et occupe une place glorieuse dans le développement des doctrines médicales.

En vous remettant cette adresse, je vous prie de transmettre à la Faculté de Médecine de Montpellier les hommages et les vœux de l'Université de Tartu qui compte dorénavant, en toute liberté et indépendance, participer à la vie intellectuelle des autres Universités du monde et est heureuse de l'occasion qui lui est offerte de saluer son aînée.

## RÉUNION DE LA SECTION BALTIQUE DU CONSEIL INTERNATIONAL D'OCÉANOGRAPHIE

La section baltique du Conseil international d'océanographie, dont le siège est à Copenhague, a tenu une conférence le 25 octobre à Tallinn dans les locaux du ministère de l'Agriculture.

La Finlande était représentée par MM. le professeur Vittig, le Dr Järw et le professeur Sevander ; la Lettonie, par MM. le professeur Meyer et M. Messis, directeur de la Section de la pisciculture ; l'Esthonie par MM. le professeur Schneider, le professeur Koppel, le professeur Grano, le professeur-adjoint Reichenbach, M. Letsmann et par des spécialistes du service des pêcheries appartenant au ministère de l'Agriculture.

Au programme de cette réunion figuraient les questions suivantes :

1) Classement des travaux statistiques d'après le plan élaboré par le Conseil international ;

2) Unification des programmes relatifs à l'étude biologique des poissons de la mer Baltique pour la Finlande, l'Esthonie et la Lettonie ;

3) Biologie des poissons migrateurs ;

4) Elaboration d'un programme d'étude sur le plankton de la mer Baltique ;

5) Organisation de voyages d'étude périodiques ;

6) Organisation des observations sur les bateaux-phares ;

7) Organisation de l'étude des variations du niveau de la mer ;

8) Intérêt que présentent les études faites sur nos bateaux-phares principalement sur le « Saratsher » pour les recherches finno-suédoises ;

9) Données hydrographiques demandées par M. le professeur Knudsen ;

10) Unification des études faites sur les eaux douces de l'Esthonie et de celles déjà effectuées sur les eaux douces de la Finlande ;

11) Organisation de la transmission des nouvelles relatives à l'état des glaces entre l'Esthonie et la Finlande ;

12) Coordination des travaux ci-dessus mentionnés.

Le programme de ce Congrès comprenait également l'examen des projets de lois relatifs à la pêche que les pays représentés devront ensuite soumettre à leurs assemblées législatives.

## LA STATION DE T. S. F. DE REVAL-HAAPSALU

Une somme de 25 millions de marks esthoniens a été prévue au budget de l'administration des postes pour la création à Haapsalu, à 100 kilomètres de Reval, d'une station de T. S. F. dont 15 à 17 millions pour l'appareillage et le reste pour les batiments. Cette station, munie d'un pylone de 100 mètres pourra lancer des dépêches à 3.500 kilomètres, c'est-à-dire dans toute l'Europe. La station de réception reste cependant à Tallinn (Reval) et les dépêches seront transmises à Haapsalu par les apparelis Mors transmettant 300 lettres à la minute.

La station sera complétée également par l'installation d'appareils radio-téléphoniques à longue distance.

On compte que cette station pourra être ouverte au printemps prochain.

Des offres ont été faits par une maison allemande « Telephunken » et également par une maison française.

## INAUGURATION DU LYCÉE FRANÇAIS A REVAL

Sous les auspices de l'association franco-esthonienne un lycée français a, à la rentrée d'octobre, été inauguré à Reval.

M. Gilbert, ministre de France en Esthonie, le ministre de l'Instruction publique d'Esthonie, les représentants du corps diplomatique, de la municipalité de Reval, etc., avaient tenu à honorer de leur présence cette solennité.

## L'ATHENŒUM FRANÇAIS DE REVAL

Le directeur de l'Institut français de Reval, M. le colonel Willman, a exposé à M. Gilbert, ministre de France en Esthonie, le projet de la fondation à Reval d'un Athenœum français

Le cycle des cours de cet institut supérieur sera de deux ans.

Le programme des cours comprendra : un cours supérieur de français, un cours de phonétique (exercices pratiques), un cours de conversation française, un cours d'histoire de la littérature française, des conférences sur le théâtre et l'art, sur l'histoire de la France et de ses institutions, en un mot le programme englobera tout ce qui concerne la vie intellectuelle et sociale française.

L'Athenœum français sera logé provisoirement dans les locaux du lycée français.

Pour être admis à suivre les cours de cet établissement, outre la connaissance du français on exige des candidats qu'ils aient suivi les cours de l'enseignement secondaire.

M. Gilbert, ministre de France, a demandé au ministère des Affaires étrangères à Paris et à l'Alliance française de bien vouloir recruter le personnel enseignant nécessaire.

On espère que l'Athenœum français pourra être inauguré très prochainement.

## SERVICE RÉGULIER ENTRE DUNKERQUE ET REVAL

Un service régulier est fait entre Dunkerque et Reval par *Det Forenede Dampskibs selskab* de Copenhague, dont les agents

sont Arthur Lénars et Cie, 15, rue Bleue à Paris, MM. G. Feron, E. de Clebsattel et C° à Dunkerque, et, à Reval, M. P. Bornholdt et C°.

### ENFANTS RUSSES DES RÉGIONS AFFAMÉES ENVOYÉS EN ANGLETERRE

Le Comité anglais pour la protection des enfants a demandé au Gouvernement de la République esthonienne que le passage gratuit à travers l'Esthonie soit accordé à 1 000 enfants russes des régions affamées qui vont être envoyés en Angleterre pour y être secourus.

Le Gouvernement esthonien a bien volontiers accordé ces facilités.

### CÉRÉMONIE RELIGIEUSE EN MÉMOIRE DES SOLDATS FRANÇAIS MORTS PENDANT LA GUERRE

Un service religieux a été célébré en commémoration des soldats français morts à la guerre, le 15 novembre, en l'église catholique de Tallinn.

Assistaient à cette cérémonie, MM. Schonberg, représentant le président, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de l'Instruction publique ; M. le général Larka, représentant l'armée esthonienne ; le Corps diplomatique; MM. les colonels Unt et Lill ; MM. les capitaines Herm et Saltza ; les officiers et les équipages de l'escadre française qui était en rade de Tallinn et le père Alexandre, évêque général de l'église orthodoxe. Dans l'église la garde d'honneur était formée par des soldats esthoniens et l'autel était orné de drapeaux français et esthoniens. Au cours de l'office, qui dura une heure et demie, la musique de la marine se fit entendre. L'office a été célébré par des prêtres catholiques de Tallinn et le sermon a été fait par un prêtre catholique français de l'escadre française. L'affluence était grande, et, après la cérémonie, l'assistance a quitté l'église tandis que la musique exécutait les hymnes français et esthonien.

## LA DIVISION DE LA FLOTTE FRANÇAISE DE LA BALTIQUE A TALLINN (REVAL)

Le 14 novembre, à 11 heures 30 du matin, le ministre de France à Tallinn et le commandant de la division de la flotte française de la Baltique, M. Touxam, ont rendu visite à M. Einbund, ministre de l'Intérieur, à l'occasion de la présence de la flotte française en Esthonie.

Une soirée en l'honneur des marins français de Tallinn a été organisée, le 15 novembre, par les officciers de la garnison dans les salles du casino.

Les représentants du Gouvernement de la République et de la Municipalité ainsi que plusieurs représentants du Corps diplomatique assistèrent à cette soirée qui fut des plus brillantes.

## LE TARIF DOUANIER DE LA RUSSIE DES SOVIETS

On lit dans le journal esthonien *Tallinna Teataja*, du 14 novembre 1921 :

La Russie des Soviets a établi des taxes de douane en roubles or si élevées que la Russie affamée est, il faut l'avouer, obligée de payer pour les denrées de première nécessité plusieurs fois le prix d'avant la guerre.

Les droits du tarif douanier sont :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Farine de froment..... | 1 r. | 50 | par poud |
| Farine de seigle ..... | 1 r. | 50 | — |
| Sucre ..... | 10 r. | » | — |
| Thé ..... | 100 r. | » | — |
| Sel ..... | 5 r. | » | — |
| Cacao ..... | 50 r. | » | — |
| Œuf ..... | 2 r. | » | pour la centaine |

Le rouble or = 6 francs 30 centimes = 95.000 roubles soviétistes, et le poud = 16 k. 38.

Avant la guerre, à Ielets, le poud de blé était taxé à 30 kop. Le froment était frappé d'une taxe un peu plus élevée. Pour une livre de sucre, il faut payer maintenant 25 kop. de droit tandis

qu'avant la guerre le sucre ne coûtait même pas la moitié de ce prix.

Pour le sel le droit est de 12 kop. Rien que pour un œuf on paye 2 kop. On peut juger de ce que doit coûter l'œuf lui-même.

Même si, en Russie, les salaires étaient payés en or, les gens devraient se contenter de consommer une quantité de vivres bien moindre que celle qui leur est strictement nécessaire.

## LE RELÈVEMENT DE L'ESTHONIE

La Banque d'Esthonie a, au mois de juillet, versé à la Banque de Finlande 20 millions de marks finlandais. solde de la dette esthonienne contractée envers la Finlande pendant la guerre contre la Russie bolcheviste.

A cette occasion, M. Holsti, ministre des Affaires étrangères de Finlande, a adressé à son collègne esthonien une lettre pour lui dire combien la Finlande a été heureuse dans un moment critique pour l'Esthonie de secourir la nation sœur. Il considère le règlement définitif de la dette contractée à cette époque comme la meilleure preuve que l'Esthonie a su, en un temps très court, procéder à son organisation intérieure.

## CONVENTION SANITAIRE ENTRE LES ETATS BALTIQUES

Une convention sanitaire relative aux mesures à prendre en commun par les Pays Baltiques contre les épidémies pouvant venir des autres pays, a été signée le 28 juillet, à Riga, entre l'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie.

## LES JOURNALISTES DES ETATS BALTIQUES A CRACOVIE

Les journalistes des États Baltiques, répondant à l'invitation qui leur a été adressée, ont été reçus, le 25 juin, à Cracovie. par les représentants des autorités polonaises et de la presse. Une représentation de gala a été donnée en leur honneur au théâtre municipal.

## LA CONCESSION DES CHANTIERS NAVALS RUSSO-BALTIQUES

L'affaire de la concession des chantiers navals russo-baltiques accordée à la Société de constructions navales anglo-baltique a fait, il y a quelque temps, beaucoup de bruit dans une partie de la presse et de l'opinion publique. On laissait entendre que la Société anglo-baltique n'était pas très solide et que la prétendue participation de la célèbre maison anglaise « Wikers » dans cette affaire ne répondait pas à la vérité.

Récemment, le représentant de la maison « Wikers », Mr. Levenson a donné à la presse les explications suivantes :

Quand, il y a quelque temps, des doutes ont été exprimés sur la participation réelle de la maison « Wikers » à la Société de constructions navales anglo-baltique, le Gouvernement anglais a chargé son consul à Tallinn de fournir les preuves de cette participation.

Mr. Leverson, lui-même, croyant que l'affaire de la concession des chantiers navals avait déjà été réglée et qu'on n'avait plus à s'occuper que du côté technique de l'affaire, a été fort surpris par les doutes émis sur la participation de la maison qu'il représente à la dite Société et a déclaré que bientôt des documents attestant cette participation seraient envoyés d'Angleterre.

Le contrat entre la Société de constructions navales anglo-baltique et la maison « Wikers » a été conclu le 18 août de cette année, et aura force après sa ratification par le tribunal.

La maison « Wikers » fournira à la Société anglo-baltique des matières premières, des machines-outils, lui procurera des commandes, lui enverra ses spécialistes et du personnel pour l'administration des usines.

Une des premières choses à faire, a dit Mr. Levenson, sera la reconstruction des habitations ouvrières. Autrement le manque de logements rendra impossible l'engagement du nombre nécessaire d'ouvriers ; 75 % des ouvriers seront engagés parmi la population locale; si ce nombre ne peut pas être fourni par cette dernière, le recrutement du complément se fera ailleurs.

Un premier contrat a été passé pour la construction du pont du chemin de fer de Narva. Le matériel nécessaire pour cette construction arrivera dans trois ou quatre mois.

Les entrepreneurs espèrent obtenir encore des commandes pour la réparation des locomotives et des navires. Des pourparlers à ce sujet sont déjà engagés.

Le chantier pourrait être aussi utilisé comme atelier de montage. L'Angleterre enverra des pièces détachées de machines, qui seront montées dans ces ateliers, et seront ensuite expédiées en Russie, en Finlande et dans d'autres pays.

Dans l'avenir, si ces projets se réalisent, on espère pouvoir entreprendre avec succès des constructions navales, et le développement de ces chantiers navals sera subordonné aux commandes reçues.

Mr. Levenson trouve que Tallinn est très bien situé, et doit devenir le centre de la Baltique. Sa situation est une des causes principales de l'intérêt que prend la maison « Wikers » aux chantiers navals russo-baltiques.

---

# INFORMATIONS

## ADMISSION DE L'ESTHONIE DANS LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Le Gouvernement esthonien qui avait renouvelé auprès de l'Assemblée de la Société des Nations la demande qu'il avait présentée l'année dernière, a délégué à Genève pour le représenter, M. Ant. Piip, ministre des Affaires étrangères et M. C.-R. Pusta, ministre d'Esthonie à Paris.

La sous-Commission et la 6e Commission chargée d'examiner la candidature des nouveaux Etats en vue de leur admission dans la Société des Nations et dont on trouvera plus loin le rapport, s'est prononcée le 14 septembre à l'unanimité en faveur de l'admission de l'Esthonie et de la Lettonie.

Dans ce rapport M. Reynald (France) expose que l'Esthonie et la Lettonie satisfont entièrement aux conditions que l'assemblée a fixées pour l'admission des nouveaux Etats. Leurs demandes ont été régulières, leurs gouvernements ont été reconnus *de jure* par un grand nombre de puissances, parmi lesquelles la Russie des Soviets. Ces deux Etats se gouvernent librement et ont exécuté leurs engagements internationaux, d'ailleurs peu nombreux. Ils avaient, dès l'année dernière été admis à participer aux organisations techniques de la Société. C'est à ce titre que l'Esthonie a été élue par la Conférence de Barcelone pour faire partie de la Commission consultative et technique des communications et du transit. Enfin la Commission militaire consultative de la Société des Nations a donné un avis favorable touchant l'armement de ces deux pays.

MM. Fisher, Branting, Nansen, Motta, Jonesco, Askenazy, Impériali ont recommandé publiquement l'admission de l'Esthonie et de la Lettonie.

L'admission des nouveaux Etats vint en discussion à la

seizième séance plénière de l'Assemblée de la Société des Nations, tenue le 22 septembre. M. le Jonkheer van Karnebeek, après avoir invité M. de Gimeno, président de la 6e Commission et M. Reynald, rapporteur, à bien vouloir prendre place à la tribune, et après une déclaration de l'é nir Zoka-ed-Dowleh, donna la parole à M. Reynald, rapporteur de la 6e Commission.

*M. Reynald (France)*, rapporteur. — *Messieurs, je n'ai pas l'intention de répondre aux paroles qui ont été prononcées par l'honorable orateur qui m'a précédé.*

*Je me bornerai à faire observer que la demande d'admission de nouveaux Etats dans la Société des Nations ne pouvant pas faire l'objet d'une réponse générale, l'Assemblée, dans sa session précédente, a indiqué quelles étaient les conditions que l'on devait requérir des nouveaux Etats pour les admettre ; il en résulte que chaque demande comporte un examen particulier et c'est dans ces conditions qu'au nom de la sixième Commission, je dois vous présenter maintenant un rapport sur l'examen de la demande présentée par le Gouvernement de l'Esthonie.*

*Je pense que l'Assemblée voudra bien me dispenser de donner lecture complète d'un rapport qui lui a été remis ; j'épargnerai ainsi ses moments et son attention. Je me contenterai de dire que, sur les cinq questions dans lesquelles se résument les conditions et les exigences légitimes de la Société des Nations vis-à-vis des nouveaux Etats qui demandent à entrer dans son sein, la documentation que nous avons recueillie a permis de répondre d'une façon favorable.*

*En outre, le Gouvernement de l'Esthonie s'est engagé, par une déclaration jointe au dossier, à satisfaire immédiatement à tous les désirs exprimés par la Société des Nations en ce qui concerne les mesures destinées à assurer la protection des minorités.*

*Dans ces conditions, votre sixième Commission a l'honneur de recommander à l'approbation de l'Assemblée la demande du Gouvernement esthonien et elle vous propose d'admettre cet Etat dans la Société des Nations.*

M. le Président. — *Personne ne demande plus la parole ?*

*Nous allons procéder au vote.*

*La majorité des deux tiers étant requise, il est nécessaire de voter par appel nominal.*

*L'année passée, l'Assemblée, par dérogation aux règles de procédure, a décidé que MM. les délégués répondraient de leur place à l'appel nominal par oui ou par non, sans monter à la tribune.*

*Je vous propose de suivre ce précédent.* (Assentiment).

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*Ont voté pour : l'Afrique du Sud, l'Albanie, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, l'Empire britannique, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, Costa-Rica, Cuba, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Inde, l'Italie, le Japon, la République de Libéria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Paraguay, les Pays-Bas, la Perse, la Roumanie, le Siam, la Suède, la Suisse, l'Uruguay et le Venezuela.*

Absents : *MM. les délégués de la République Argentine, Guatémala, Haïti, Honduras, Luxembourg, Nicaragua, Pérou, la Pologne, Portugal, Salvador, Etat serbe-croate-slovène, Tchéco-Slovaquie.*

M. le Président. — *Voici, messieurs, les résultats du scrutin :*

| | |
|---|---|
| Pour l'admission ..... | 36 voix |
| Abstentions ou absents ..... | 12 — |

*La demande d'admission de l'Esthonie a réuni la majorité requise des deux tiers des suffrages.*

*En conséquence je déclare l'Esthonie admise dans la Société des Nations.* (Applaudissements unanimes).

M. van Karnebeek, président de l'Assemblée, félicita les nouveaux membres et demanda à leurs délégués de se mettre sans retard en rapport avec la Commission des pleins pouvoirs afin qu'ils puissent prendre part, dès le lendemain aux délibérations de l'Assemblée plénière.

A la suite de l'admission de l'Esthonie, le Gouvernement de la République esthonienne adressait le télégramme suivant à la deuxième assemblée de la Société des Nations.

Secrétaire général
de la Société des Nations, Genève :

Le Riigivanem (chef d'Etat), vous prie de transmettre au

Président de l'Assemblée de la Société des Nations, l'expression de la profonde satisfaction qu'éprouve le peuple esthonien d'apprendre l'admission de la République esthonienne parmi les membres de ladite Société.

Pour le ministre des Affaires Etrangères :

J. Kukk, ministre de l'Industrie et du Commerce.

---

## L'ESTHONIE ET LES SECOURS A LA RUSSIE

Au mois d'août, Tchitcherine adressait aux agents soviétistes en Pologne, Lettonie, Esthonie et Lithuanie une note pour être transmise aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités. La note constatait que nombreux sont les prisonniers de guerre réfugiés dans le bassin du Volga qui souffrent actuellement de la famine. Les soviets proposaient aux gouvernements des Etats limitrophes de secourir ces affamés parmi lesquels se trouvent un grand nombre de leurs concitoyens. Tchitcherine demandait aux Etats limitrophes d'ouvrir les frontières dans la mesure du possible aux réfugiés des départements éprouvés par la famine.

Le Gouvernement esthonien a, de suite, formé un Comité spécial pour l'élaboration d'un programme afin de venir en aide à la Russie. Conformément au vote unanime de l'Assemblée d'Etat le Gouvernement a accordé à ce Comité, placé sous la direction de la Croix-Rouge esthonienne, un crédit de 10 millions de marks esthoniens (27 marks esthoniens = 1 franc français).

Ce Comité a aussitôt, organisé une souscription volontaire.

La direction de la Croix-Rouge a décidé de s'adjoindre un Comité de 12 membres composé d'un représentant des ministères des Affaires étrangères, du Commerce, de l'Intérieur, de 2 évêques (orthodoxe et luthérien), des Présidents du Comite de la Bourse, de l'Union des fabricants, de l'Union centralé des Coopératives agricoles. de l'Union des Coopératives de consommation, du directeur des chemins de fer et d'un représentant de l'Union des colons esthoniens (Esthoniens rentrés de Russie et qui se sont organisés pour aider leurs compatriotes non encore rapatriés au nombre d'environ 120.000). Ce Comité

est présidé par M. le Dr Leesment, président de la Croix-Rouge esthonienne.

Dans les départements, au Comité de la Croix-Rouge s'est adjoint un Comité local de 5 membres et des Comités locaux se constituèrent dans les communes.

Les autres organisations, esthoniennes ou étrangères se trouvant en Esthonie, ont été autorisées à participer aux secours en faveur de la Russie par l'intermédiaire et sous la direction de la Croix-Rouge esthonienne.

Les dispositions suivantes ont été arrêtées tant pour le transport des vivres que pour leur remise :

Tous les dons doivent être remis à la direction générale de la Croix-Rouge qui se chargera de les envoyer en Russie. Des experts seront chargés de l'emballage des marchandises et des objets. Les représentants chargés du contrôle de l'Etat seront invités à assister à l'expédition et à la remise des marchandises. Toutefois si le représentant de l'Etat chargé de ce contrôle ne se rend pas à cette invitation, l'expédition ne devra pas être retardée. L'expédition se fera pas trains entiers.

Les personnes chargées d'accompagner les trains de marchandises, à l'exception du personnel du train et du représentant de l'Etat, sont nommés par la direction de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge a formé un premier train à l'adresse du Comité pan-russe de secours à Moscou en mettant comme condition à son envoi que le représentant de la Croix-Rouge esthonienne aura le droit de contrôle pour la remise des marchandises, que le Comité pan-russe devra tenir compte de ses instructions et diriger cet envoi aux endroits qui lui sembleront les plus indiqués.

Ce train de 20 wagons renfermait pour 3 millions 1/2 marks esthoniens de farine, de pommes de terre, de poissons salés, de médicaments, etc.

Le Gouvernement esthonien estima que les garanties minima énoncées dans les résolutions de la conférence de Genève devaient évidemment être assurées, et en outre spécifia les points suivants :

*a*) Le chauffage des trains de secours sur le territoire russe doit être gratuit. Il ne sera réclamé aucun frais de chemin de fer pour le trajet Moscou et retour ;

*b*) Le Gouvernement russe doit garantir la sécurité et

l'inviolabilité personnelle aux représentants de la Croix-Rouge, aux fonctionnaires des chemins de fer accompagnant les trains. L'arrivée des marchandises à destination doit de même être garantie ;

*c*) Le Gouvernement russe doit autoriser l'envoi et la remise de colis destinés à des personnes déterminées (par exemple envois des « colonistes » à des amis ou à des parents).

*d*) Le Gouvernement russe doit autoriser M. Wares, Ministre d'Esthonie à Moscou ou en son absence M. le Dr Schotter, représentant de la Croix-Rouge esthonienne à Moscou, à prendre part aux délibérations du Comité pan-russe de secours aux affamés (jusqu'ici le Gouvernement soviétique a refusé de reconnaître officiellement le représentant de la Croix-Rouge esthonienne pour la raison qu'il ne reconnaissait en Russie aucune institution de bienfaisance).

*e*) Le Gouvernement russe doit autoriser les représentants de la Croix-Rouge esthonienne à visiter librement les prisons et les camps de concentration afin de leur permettre de porter secours aux prisonniers esthoniens ;

*f*) La direction de la Croix-Rouge esthonienne estime indispensable que le Gouvernement russe reconnaisse officiellement la Croix-Rouge esthonienne.

Le plan de la Croix-Rouge esthonienne est de secourir les régions les plus proches, ou celles qu'elle connaît le mieux, et d'y organiser des équipes mobiles. Elle propose de commencer par secourir les régions frontières de l'Esthonie en s'avançant peu à peu en Russie. Les voies de communication étant en mauvais état, il est nécessaire d'avancer lentement en ayant derrière soi un pays où l'ordre règne de nouveau et où les épidémies sont sérieusement combattues. C'est le seul moyen d'établir un cordon sanitaire entre la Russie et l'Europe et de ne pas être coupé de ses bases de ravitaillement.

La Croix-Rouge esthonienne se déclarait prête à mobiliser rapidement 30 à 40 médecins et 60 à 80 infirmières. Les médecins demanderaient que la Commission internationale leur assurât leurs appointements et contractât pour eux des assurances sur la vie étant donné le danger de contagion en Russie. Ces dépenses

dépasseraient les ressources de la Croix-Rouge esthonienne.

***

Par ordre de son Gouvernement M. Pusta, Ministre d'Esthonie en France, s'est rendu à la Conférence de Genève organisée par le Comité international des Croix-Rouges, qui s'est tenue les 15-16 août. En présentant son rapport sur l'organisation du Comité de secours d'Esthonie et des résultats de son action, il faisait ressortir, entre autres, qu'en ce qui concerne les voies de communication en Russie, les indications données dans le rapport du Comité de la Croix-Rouge russe (ancienne organisation) sont sur plusieurs points inexactes.

Ce rapport exagère notamment l'importance du port de Pétrograd où les travaux de dragage de la Neva n'ont pas été faits depuis 3 ans. Il est possible qu'il s'y trouve encore des mines qui y ont été posées, ainsi que près de l'embouchure de la Néva et de Cronstadt, pendant la guerre. On peut y pénétrer mais il est mal entretenu : les entrepôts doivent pour la plupart avoir été démolis ou incendiés. En outre, le port de Pétrograd est inaccessible pendant 5 mois, en hiver.

Les chemins de fer de l'Esthonie et de la Lettonie ne sont pas à voies plus étroites que les chemins de fer russes comme on l'a dit par erreur. L'écartement des voies des chemins de fer de l'Esthonie se dirigeant vers la Russie est le même que celui des chemins de fer russes.

Les ports de Reval et de Port-Baltique en Esthonie, par lesquels passe aujourd'hui presque tout le transit pour la Russie, ne sont pas fermés à la navigation pendant l'hiver. Le port de Port-Baltique ne gèle jamais, celui de Reval très rarement et peut rester ouvert à la navigation grâce aux bateaux brise-glaces qu'il possède.

Enfin, le Gouvernement esthonien se déclarait disposé, outre le transport gratuit pour les envois de la Croix-Rouge esthonienne, à accorder de grandes facilités pour le transport des autres marchandises envoyées par les organisations internationales aux populations affamées de la Russie.

Il est à remarquer que l'état des chemins de fer de Russie et de son matériel roulant étant déplorable, les marchandises en transit pour la Russie sont actuellement envoyées pour la

plupart dans des wagons esthoniens et que l'Esthonie est le premier des Etats baltiques qui ait conclu une convention ferroviaire avec la Russie. Pour toutes ces raisons l'Esthonie est des mieux placées pour le transit des marchandises pour la Russie, et c'est ce qui fait par exemple qu'une grande partie des prisonniers de guerre rapatriés de Russie à travers les pays baltiques ont passé par Narva, ville frontière de l'Esthonie.

Des pourparlers ont de plus été engagés entre le secrétaire de la mission bolcheviste en Esthonie et le Gouvernement esthonien pour élargir la convention postale existante, dans le sens que des envois de vivres soient également admis par la poste esthonienne à destination de la Russie. Jusqu'à présent, les lettres et les échantillons seulement étaient expédiés de l'Esthonie en Russie ; les colis postaux n'étaient pas admis.

***

A la suite de l'admission de l'Esthonie dans la Société des Nations M. C. R. Pusta, qui était nommé membre de la 6e Commission, prit la parole au cours des réunions de cette dernière au sujet de la question de la famine russe.

Après avoir exposé les initiatives prises par le Gouvernement esthonien et le fonctionnement des organisations qui ont été créées, M. C. R. Pusta a combattu l'idée que l'aide apportée à la Russie volontairement et à bref délai pourrait suffire à écarter le désastre dont elle est menacée. Il fit remarquer que la situation où elle se débat n'est pas due seulement à la sécheresse et à la mauvaise récolte de cette année. Elle résulte de conditions intérieures : désorganisation du travail et des transports, et il importe de ne pas se méprendre sur le soulagement que peut apporter une aide humanitaire et la confondre avec le remède que peut seul lui apporter une aide économique.

Le Gouvernement esthonien, a-t-il ajouté, considère néanmoins qu'on ne peut qu'encourager toutes les bonnes volontés qui se proposent de porter secours à la Russie, et, c'est pour cette raison que le Gouvernement esthonien a de suite mis ses institutions de bienfaisance à la disposition du Comité de secours. Le problème d'une aide économique et à longue échéance devant être étudié à la Conférence de Bruxelles, la 6e Commission ne peut qu'encourager toutes les organi-

sations à collaborer au Commissariat créé à Genève et auquel l'Esthonie est prête à participer, en attendant qu'une solution générale puisse être donnée à cette question.

M. C. R. Pusta, que le Gouvernement esthonien avait également délégué à la Conférence de Bruxelles, faisait une déclaration sur l'organisation des secours pour la Russie en Esthonie, à la séance tenue le 6 octobre 1921.

### RAPATRIEMENT DES RÉFUGIÉS ESTHONIENS SE TROUVANT A L'ÉTRANGER PAR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Un accord pour le rapatriement des réfugiés esthoniens à l'étranger a été conclu entre le Ministère des Affaires étrangères et le Comité international de la Croix-Rouge.

Les articles de cet accord signé par le Ministère des Affaires Étrangères et l'envoyé spécial du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, M. Edouard A. Frick, sont les suivants :

1° Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève voulant rendre possible et faciliter le rapatriement des prisonniers de guerre, des internés civils et aussi des autres réfugiés de guerre, sans distinction de nationalité, a reçu à l'étranger et fait également rapatrier, en 1920, par ses commissions, des réfugiés et des prisonniers de guerre de nationalité esthonienne. Parmi les restes de l'armée de Wrangel et les réfugiés qui se trouvent en Turquie, il y a, d'après les renseignements obtenus, un certain nombre d'Esthoniens. Il y a aussi à Vienne des réfugiés de nationalité esthonienne qui demandent à être rapatriés. Le Comité international de la Croix-Rouge s'en chargera ainsi que du rapatriement des réfugiés de la Crimée.

2° Le Gouvernement de la République reconnaît toutes les dépenses faites par le Comité international de la Croix-Rouge en 1920 pour le rapatriement des prisonniers et des réfugiés esthoniens et se déclare prêt à les rembourser à la première demande du Comité.

Le Gouvernement d'Esthonie s'unit à tous les Gouvernements des autres Etats qui ont confié le rapatriement de leurs

prisonniers de guerre ou internés civils aux soins du Comité international de la Croix-Rouge et se charge de tous les frais qui lui incomberont pour sa part.

3° Conformément à cet accord, le Comité international prescrit à toutes ses commissions se trouvant à Constantinople Bucarest, Budapest, Vienne et Berlin de recueillir les réfugiés, de nationalité esthonienne et de les envoyer à Stettin, d'où ils seront dirigés le plus tôt possible sur Port-Baltique ou Riga. Des postes de secours seront établis le long du parcours pour les réfugiés esthoniens. Les lieux de destination pour ceux qui sont rapatriés par voie maritime sont : Tallinn (Reval), Narva ou Port-Baltique ; et pour ceux rapatriés par voie ferrée : Valk (Esthonie).

4° Si la nationalité esthonienne ne peut pas être établie avec certitude, la question doit être tranchée par la mission diplomatique de la République esthonienne la plus proche. La question une fois réglée, la personne peut être dirigée plus loin. Le Gouvernement esthonien ne recevra à Valk ou à Port-Baltique que des personnes originaires d'Esthonie ou celles à qui les missions diplomatiques de la République à l'étranger ont délivré un visa d'entrée.

5° Si les frais de transport de Crimée en Esthonie sont très élevés, le Gouvernement de la République devra payer, sur la demande du Comité, la somme nécessaire pour couvrir d'avance ces frais.

6° Après la signature du présent accord, le Comité international prescrit à toutes ses commissions de commencer immédiatement le rapatriement des victimes esthoniennes de la guerre mondiale.

## DÉLÉGUÉS ESTHONIENS A LA CONFÉRENCE DU TRAVAIL

Les délégués esthoniens à la Conférence du Travail qui s'est réunie à Genève le 25 octobre étaient M. Tofer, premier secrétaire de Légation, M. Grohman, conseiller au ministère du Travail, délégués du Gouvernement, M. Martna, délégué des ouvriers et M. Luther, délégué des patrons.

## RECONNAISSANCE DE L'ESTHONIE PAR LE BRÉSIL

M. Gastao da Cunha, ambassadeur du Brésil en France, a adressé, le 19 décembre 1921, à M. C. R. Pusta, Ministre d'Esthonie, la lettre suivante lui faisant connaître que son Gouvernement venait de reconnaître l'indépendance de l'Esthonie :

*Monsieur le ministre,*

*En réponse à la communication de votre Excellence du 7 février dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon Gouvernement vient de reconnaître officiellement l'indépendance de l'Esthonie, en sa forme républicaine, par décret du 5 décembre* 1921.

*En vous priant de vouloir bien transmettre cette communication à votre Gouvernement, veuillez agréer, Monsieur le ministre, avec mes sincères félicitations, les assurances renouvelées de ma haute considération.*

*L'Ambassadeur du Brésil,*

GASTAO DA CUNHA.

## REMISE DES LETTRES DE CRÉANCE DE M. REIJONEN, MINISTRE DE FINLANDE EN ESTHONIE

M. Emile Erkki Reijonen a remis le 11 novembre ses lettres de créance au Chef de l'Etat esthonien et lui a adressé les paroles suivantes :

« *Monsieur le Chef d'Etat, j'ai l'honneur et la joie de vous remettre la lettre de l'honorable président de la République de Finlande vous présentant mes lettres de créance d'envoyé extraordinaire et de Ministre plénipotentiaire de Finlande en Esthonie.*

*Il y a plus de deux ans et un mois que le Président de la République de Finlande m'a confié, quoique n'étant nullement préparé à cette tâche, la haute mission de représenter la Finlande dans votre pays, dont le peuple et l'histoire me sont bien connus.*

*Déjà comme écolier, puis comme étudiant et, plus tard, comme journaliste, j'ai suivi et partagé la vie esthonienne. Mais c'est surtout comme représentant de la Finlande et ensuite, quand mon pays eut reconnu l'Esthonie* de jure, *que j'ai pu, comme Chargé d'affaires, connaître de plus près notre pays. J'ai eu la possibilité d'être un des rares témoins de la lutte du peuple esthonien contre un ennemi formidablement supérieur, de la lutte qu'il avait entreprise non seulement pour la conservation de sa nationalité, mais aussi pour la conquête de la liberté nationale et de l'indépendance de son pays.*

*Cette lutte qu'on avait suivie sur le littoral septentrional de Finlande avec une anxieuse attention et d'ardents souhaits de succès et à laquelle la Finlande avait prêté son concours, cette lutte a été dure et tenace; maintes fois elle parut presque sans espoir, mais finalement elle fut couronnée de succès parce que la nation toute entière la mena dans une union complète. Il n'y avait plus ni riche ni pauvre, ni homme cultivé ni ignorant, ni patron, ni ouvrier, ni bourgeois, ni socialiste, il n'y avait plus que des Esthoniens, dans le sens le meilleur et le plus complet du mot, sans distinctions de sexe ou d'âge, tous ayant décidé de reconquérir la liberté et l'indépendance de leur patrie si durement éprouvée pendant des siècles.*

*Et l'Esthonie l'a reconquise. Depuis le monde entier, peut-on dire, l'a reconnue et je suis fier que ma patrie l'ait fait la première.*

*Cette reconnaissance qui a finalement été obtenue et l'admission de l'Esthonie comme membre de la Ligue des Nations, n'ont pas été seulement le fruit d'une lutte tenace et victorieuse pour la liberté, mais le résultat d'un travail capable d'assurer la vie de l'Etat.*

*J'ai, Monsieur le Chef d'Etat, l'agréable devoir, en qualité de témoin oculaire pendant deux années, de reconnaître que ce travail a été accompli et s'accomplit encore avec toute l'énergie et toute la force souhaitable dans le domaine de l'instruction publique, comme dans le domaine de l'économie sociale, aussi bien en ce qui concerne ses principes qu'en ce qui touche à ses conditions matérielles.*

*Et comme ce travail continue avec un effort d'énergie de plus en plus grand, si cela est possible, alors il n'est pas seulement vrai que la jeune liberté et l'indépendance esthoniennes sont pour toujours assurées, mais on peut prévoir que dans un temps très court le peuple frère arrivé déjà à un haut degré de développement,*

*conquerra une place remarquable même parmi les grands peuples civilisés et les Etats souverains.*

*Monsieur le Chef d'Etat, ayant l'honneur de vous renouveler verbalement l'expression des vœux de pleine réussite pour l'Esthonie et pour vous que contient la lettre du Président de la République finlandaise, je vous prie d'agréer l'assurance que le Gouvernement et le peuple finlandais sont pleinement d'accord pour vous les présenter. Permettez-moi de vous dire que je forme moi-même les mêmes vœux, et j'ose espérer que cette amitié si rare et si précieuse pour moi, cette bienveillance, dont j'ai partout été l'objet durant tout le temps où j'ai été représentant de la Finlande dans votre pays, particulièrement de la part du Gouvernement et de votre part, Monsieur le Chef d'Etat, me seront conservées dans l'avenir. Vous avez d'ailleurs grandement facilité mes efforts pour l'étroit rapprochement des deux peuples parents vivant sur les deux rives du Golfe de Finlande et dont le résultat a été la conclusion, selon la volonté des deux peuples, d'une convention économique très importante et qui sera, comme je l'espère, bientôt ratifiée.*

Le Chef d'Etat a répondu à M. Reijonen dans les termes suivants :

« Monsieur le Ministre, c'est avec une joie toute particulière que je reçois vos lettres de créance et les félicitations de mon grand et cher ami, son Excellence le Président de Finlande. Je suis aussi très flatté de vos souhaits personnels et de toutes les paroles par lesquelles vous avez rappelé la lutte menée par mon pays pour la liberté et la constitution de son gouvernement dont vous avez été un témoin indulgent depuis plus de deux ans.

« Je n'ai pas besoin d'employer beaucoup de mots pour expliquer le caractère des liens qui unissent nos deux peuples frères souverains et les efforts faits pour leur rapprochement. Ces efforts, à leur début, n'avaient qu'un caractère intellectuel et de renaissance nationale, mais ils ont évolué avec le temps en une entente politique et économique et en une collaboration commune.

« Le peuple esthonien tout entier et moi avons toujours choyé dans notre cœur votre pays et nous avons éprouvé une joie immense quand à l'heure la plus sombre de notre histoire le peuple frère n'est pas resté insensible, mais nous a soutenus dès

le début moralement et économiquement et plus tard par ses fils engagés volontaires. Malheureusement beaucoup d'entre eux ont dû sacrifier leur vie pour notre pays. Mais le souvenir de ces combattants qui ont donné leur vie pour la liberté et fonder une entente estho-finlandaise ne s'effacera jamais de notre mémoire.

« Soyez assuré, Monsieur le ministre, que tous vos efforts pour resserrer davantage les relations existantes entre les deux peuples frères, recevront l'appui total du Gouvernement esthonien et le mien, et pour que nous puissions nous réjouir de tels résultats poursuivons le travail commun que les intérêts de nos Etats exigent. »

Pendant la conversation privée qu'il a eue ensuite avec le ministre de Finlande, Monsieur le Chef d'Etat a évoqué le temps où la Finlande a si généreusement donné asile à de nombreux émigrants esthoniens parmi lesquels il s'est lui-même trouvé. Il a rappelé que le rêve du rapprochement finlandais avait bercé sa jeunesse et reconnu que sa réalisation avait été beaucoup plus rapide qu'on n'avait osé l'espérer.

Le Chef d'Etat a prié M. Reijonen de présenter à Monsieur le Président de la République finlandaise ses salutations les plus amicales et au peuple finlandais et à son Gouvernement les souhaits les meilleurs du peuple esthonien.

## CONFÉRENCE DE RIGA

Le 31 juillet, une conférence à laquelle participaient : l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie, la Pologne, l'Allemagne, la Russie, la Suède, la Norvège, la Grande-Bretagne et les représentants du territoire de Dantzig s'est tenue à Riga dans le but de réaliser l'unification des tarifs des postes, télégraphes et de la télégraphie sans fil. L'initiative de la convocation de cette conférence, a été prise par le Commissariat des voies et communications de la Russie des Soviets.

La conférence se propose d'organiser et d'unifier les tarifs des postes et de la télégraphie sans fil entre les 10 pays cités ci-dessus. L'administration générale des postes de la Lettonie s'est chargée de l'organisation des séances de cette conférence à Riga.

Les représentants plénipotentiaires de l'Esthonie à cette conférence, étaient M. Rikand, directeur de l'administration générale des postes, M. E. Laaban, directeur de la section internationale de commerce, et M. Strőmmert, expert.

### TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET L'ESTHONIE

Un traité de commerce entre l'Esthonie et la France est en préparation. Pour suivre les négociations qui ont été engagées à la fin d'octobre, le Gouvernement esthonien a désigné comme membres de la délégation présidée par M. C. R. Pusta, ministre d'Esthonie à Paris, M. Otto Krusenstiern, ingénieur, inspecteur en chef au ministère du Commerce, M. Mickwitz conseiller économique au même département à Reval, et M. Kanzi, attaché commercial.

La délégation esthonienne, sur l'invitation du ministère du Commerce, s'est rendue à Lyon le 1er décembre. Elle a visité des établissements de soieries, ainsi que le musée des tissus de la Chambre de commerce, dont les membres lui offrirent un déjeuner intime, au cours duquel MM. Edmond Morel, vice-président, et Herriot, maire, firent ressortir, en affirmant leur sympathies, l'avantage que peut retirer la France de ses relations avec l'Esthonie, pays de transit avec la Russie.

### TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE L'ESTHONIE ET LA FINLANDE

Le traité de commerce entre l'Esthonie et la Finlande est actuellement soumis à la ratification du Gouvernement esthonien. D'autres traités de commerce avec la Pologne, la Suède et le Danemark sont également en préparation.

### CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE RUSSO-BALTIQUE

Dernièrement a pris fin à Riga la conférence économique entre les Etats baltiques et la Russie des Soviets.

L'ouverture de la conférence a eu lieu le 25 octobre dans les

locaux du ministère des Affaires étrangères de Lettonie, date à laquelle les Délégations esthonienne et lithuanienne sont seulement arrivées. Des pourparlers privés entre les délégations russe, lettone et finlandaise avaient commencé déjà le 24 octobre le jour même de leur arrivée à Riga.

Le programme de la conférence a été fixé dans la première séance officielle après s'être mis d'accord sur la répartition des travaux entre diverses commissions au cours d'une conférence privée.

Les travaux de la conférence ont duré cinq jours. Les résolutions et les décisions élaborées, ont été acceptées les 30 et 31 octobre par la séance plénière de la conférence.

La conférence avait créé 7 commissions chargées de l'étude des questions de transport, commerciales et financières.

Les décisions les plus importantes adoptées par la conférence sont celles relatives aux chemins de fer et aux transports.

Quoique ces décisions n'aient qu'un caractère général on peut néanmoins affirmer que leur acceptation prouve qu'un premier pas a été fait pour organiser et coordonner les transports des Etats participant à la conférence. Ces décisions sont relatives au transit et au transfert des voyageurs, à l'établissement de services maritimes directs entre les ports de ces pays, au dragage des mines, à l'organisation des ports, au maintien en bon état des phares et des balises, etc. La conférence a décidé de créer une Commission spéciale du transport ou des voies et communications. Cette Commission se composera des membres des pays ayant pris part à la Conférence, elle aura à examiner tous les détails des questions touchant aux transports et à préparer des conventions entre lesdits Etats.

Les questions commerciales ont été étudiées par une autre Commission. Sur ce point la Conférence s'est également contentée de voter des résolutions générales, indiquant la nécessité de conclure des conventions commerciales entre les Etats participant à la Conférence. Quelques idées fondamentales, qui devront servir de base pour ces conventions ont été acceptées. Une Commission économique a été également créée pour l'étude des questions commerciales et politiques et pour élaborer des projets de conventions.

Une Commission doit s'occuper également des questions financières, posées à la Commission des finances de la Conférence

et qui n'a pas pris d'autres décisions que celles concernant la formation de cette Commission.

Pour que les décisions acceptées par la Conférence ne restent pas lettre morte, on a jugé nécessaire de créer dans le délai le plus proche un bureau économique provisoire. Tous les Etats représentés à la Conférence y prendront tout d'abord part par la voix de leur représentants à Riga. Ce bureau provisoire doit élaborer le statut d'un bureau permanent et fixer également la durée du travail des Commissions instituées par la Conférence.

A l'ordre du jour figuraient encore les questions de la réévacuation et des concessions. La Russie des Soviets a conclu la paix avec les Etats baltiques, mais un certain nombre de clauses stipulées au traité de paix ne sont pas encore exécutées. On a fait observer que l'exécution de ces clauses est la condition préliminaire pour nouer des relations économiques. De l'exécution des clauses relatives à la réévacuation et aux concessions dépend la possibilité de créer des relations ferroviaires et économiques. Une résolution à ce sujet a été adoptée par l'assemblée.

On ne peut douter que cette Conférence ait une grande importance. Elle est le premier pas fait en vue du rapprochement économique des Etats baltiques et de la Russie des Soviets. Les résolutions et les décisions acceptées par la Conférence bien qu'elles ne constituent pas des conventions devant être ratifiées par les Etats, peuvent cependant fournir des indications utiles en vue du régime économique qu'ils entendent suivre à l'avenir.

Les relations entre les représentants des pays participant à la Conférence n'ont pas été seulement des relations d'affaires mais ont revêtu un caractère amical.

Les représentants de l'Esthonie à la Conférence étaient : M. Seljamaa, membre de l'Assemblée d'Etat ; M. Kark, adjoint du ministre des Voies et Communications ; M. Tiidemann, membre de l'Administration générale de la marine ; M. Selja, ingénieur. Les protocoles et les décisions ont été signés par M. Albat (Lettonie) ; M. Seljamaa (Esthonie) ; M. Jansson (Finlande) ; M. Dobkewitshus (Lithuanie) et M. Miljutin (Russie).

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

La conclusion d'une convention relative aux chemins de fer entre les Etats baltiques est reconnue désirable et répondant à l'intérêt commun.

La création d'un organe central pour appliquer la convention relative aux chemins de fer conclue entre les pays est reconnue indispensable. Une commission spéciale sera créée pour étudier dans tous ses détails la constitution de cet organisme et régler la méthode de travail.

On a également reconnu la nécessité de créer une Commission spéciale qui se composera des représentants des chemins de fer des pays signataires à la convention commune des chemins de fer. Ces représentants devront étudier les possibilités d'exploitation de ces chemins de fer et l'application de mesures communes relatives à la statistique, les moyens concernant la mise en œuvre de ces mesures pour fournir les matériaux statistiques à l'organisation centrale.

Une Commission composée de tous les représentants des Etats prenant part aux pourparlers sera créée pour élaborer les projets des conventions concernant les points suivants :

1° Etablissement de trains directs entre tous les pays participant aux pourparlers ;

2) Transit direct des marchandises munies de pièces spéciales ;

3° Transport des marchandises soumises aux taxes ;

4° Désignation de la ville de Riga comme siège de la Commission.

La Commission reconnaît d'après le rapport du représentant de la Russie des Soviets concernant le rapatriement des optants, réfugiés et émigrés, que ces questions ne sont pas de la compétence de la Commission des chemins de fer et qu'étant soumises à d'autres pouvoirs, elles ne pourront être résolues que par un conseil commun des administrations intéressées des Etats prenant part aux pourparlers. En considération des nombreux obstacles et des difficultés que rencontre le transport des optants, des réfugiés et des émigrés, et en particulier la longueur du trajet, et vu l'impossibilité d'obtenir parfois des wagons et des machines, la Commission estime de première nécessité de faire procéder aux réparations.

En ce qui concerne les transports maritimes les résolutions suivantes ont été adoptées.

1° Etablissement de lignes de navigation fixes et régulières entre les ports des pays participant aux pourparlers actuels, c'est-à-dire : la Russie des Soviets, la Finlande, l'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie (en principe).

2° Fixation de l'horaire des bateaux à vapeur, du tonnage, des tarifs des voyages et des autres conditions après accord des intéressés;

3° Application aux services maritimes des articles 2 et 6 de la résolution de la Commission des transports relative aux chemins de fer.

En ce qui touche les ports les résolutions suivantes ont été prises :

Création d'une section des ports auprès de la Commission des voies ferrées et maritimes qui sera chargée d'examiner la situation actuelle

des ports et les moyens employés pour y améliorer les conditions du travail.

1° Désignation de places spéciales dans les ports pour les marchandises en transit ;
2° Accord pour faciliter l'acceptation, l'expédition et la mise en dépôt des marchandises en transit ;
3° Examen des droits de ports ;
4° Simplification des formalités douanières.

Une résolution relative aux formalités sanitaires des ports et chemins de fer a été acceptée sans condition.

### LA CONFÉRENCE DES ÉTATS BALTIQUES A TALLINN

Les ministres des Etats baltiques ont tenu une Conférence à Tallinn (Reval) les 16-18 décembre. La Finlande était représentée par M. Holsti, ministre des Affaires étrangères et M. Makkonen, ministre du Commerce, accompagnés de leurs secrétaires, l'Esthonie par M. Piip, ministre des Affaires étrangères et M. Kallas, ministre d'Esthonie à Helsingfors ; la Lettonie par M. Meïerowicz, président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, accompagné de ses directeurs ; la Lithuanie par M. Klimas, sous-secrétaire aux Affaires étrangères et M. Jurgnts, membre de la Diète de Kovno.

Les questions économiques intéressant les Etats représentés et l'élaboration d'un plan commun pour la reprise des relations commerciales avec la Russie ont fait l'objet des travaux de cette réunion. Il a été décidé de convoquer à Riga, au mois de février prochain, une nouvelle Conférence qui s'occupera tout spécialement du traité de commerce entre les Etats baltiques et la Russie.

Les ministres ont visité à Reval les grands établissements, les chantiers navals où le travail a repris le 16 décembre.

### M. J. KUKK PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE D'ÉTAT

M. O. Strandman, président de l'Assemblée d'Etat (Riigikogu) ayant démissionné, la majorité du parlement a offert la

présidence à M. J. Kukk, ministre du Commerce, qui l'a acceptée. M. Kukk appartient au parti travailliste comme M. Strandman, démissionnaire.

Sur la proposition du Gouvernement, le parlement a décidé de rétablir le Ministère des Voies et Communication et de réunir ce département à celui du Commerce et de l'Industrie. M. K. Ipsberg, ancien ministre, du parti agraire a été désigné par le Chef de l'Etat et sa nomination ratifiée par le parlement.

M. Ch. Kaarna, du parti travailliste, a été élu le 16 décembre, ministre de la Prévoyance sociale.

### TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE D'ÉTAT

L'Assemblée d'Etat d'Esthonie au cours des séances qu'elle a tenues en décembre a ratifié : la convention consulaire entre l'Esthonie et la Lettonie ; la convention sur l'extradition des criminels entre l'Esthonie et la Lettonie et entre l'Esthonie et la Lithuanie ; la convention de Genève sur la neutralisation des îles d'Aland ; la convention consulaire entre l'Esthonie et la Lithuanie ; l'adhésion de l'Esthonie à la convention de l'union postale de Madrid ; la convention sur l'exploitation des câbles entre l'Esthonie et la Finlande et la convention des postes, des télégraphes et des téléphones entre l'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie.

### COURS DES VALEURS ÉTRANGÈRES

La caisse d'Etat informe toutes les caisses d'épargne, les Commissions de contrôle et d'option à Moscou et Pétrograd, le Poste de quarantaine de Narva que la Direction générale de la Caisse d'Etat a fixé, à partir du 24 octobre 1921 et jusqu'à nouvel ordre, les cours des changes ainsi qu'il suit :

| | Mk. est. |
|---|---|
| 1 dollar américain | 380 |
| 1 — canadien | 800 |
| 1 livre sterling | 1.480 |
| 1 rouble argent-banco | 85 |
| 1 — — (petite monnaie) | 80 |

| | | Mk. est. |
|---|---|---|
| 10 | roubles or | 1.850 |
| 100 | marks ober-ost | 280 |
| 100 | — allemands | 300 |
| 100 | — finlandais | 600 |
| 100 | couronnes suédoises | 3.800 |
| 100 | — danoises | 7.000 |
| 100 | — norvégiennes | 6.800 |
| 100 | florins hollandais | 11.500 |
| 100 | francs français | 2.700 |
| 100 | roubles lettons | 100 |
| 1000 | roubles des Soviets : Grands billets de 100.000, 50.000, 25.000 | 2,5 |
| 1000 | roubles des Soviets : Petits billets de 10.000 et 5.000 | 1,5 |
| 1000 | roubles de Kerensky : Billets de 20 roubles neufs | 8 |

N'ont pas cours :

Les billets des Soviets au dessus de 5.000 roubles ; les billets tsaristes ; les billets de la Douma de 1.000 et 250 roubles ; les billets de 40 roubles de Kerensky ; les dollars américains de l'émission de 1884 ; les billets allemands de 50 marks de forme carrée à bord blanc.

Les billets doivent être propres et non déchirés. Les billets perforés ne sont pas échangés.

# DOCUMENTS

## ADMISSION DE L'ESTHONIE DANS LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
## RAPPORT PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE PAR LA SIXIÈME COMMISSION

*La sixième Commission a l'honneur de soumettre à l'Assemblée son rapport sur la demande d'admission dans la Société des Nations présentée par l'Esthonie.*

*La Commission se déclare favorable à cette admission.*

*Le Président :*

*Signé :* Comte de JIMENO

Genève, le 16 septembre 1921.

## RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « A LA SIXIÈME COMMISSION SUR LA DEMANDE D'ADMISSION DE L'ESTHONIE DANS LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

*La cinquième Commission qui, dans la session précédente de l'Assemblée, avait été chargée de l'examen de la demande présentée par l'Esthonie pour être admise dans la Société des Nations, avait conclu en demandant à l'Assemblée de faire connaître au Gouvernement esthonien :*

1° *que sa demande avait été examinée avec faveur, mais que les circonstances ne permettaient pas encore de statuer définitivement sur elle ;*

2° *que, néanmoins, cet Etat pourrait, d'ores et déjà, participer aux organisations techniques de la Société qui sont d'ordre général.*

*Telles sont les conclusions qui furent adoptées par l'Assemblée.*

*Par des lettres en date des 6 août et 7 septembre 1921, le Gouvernement esthonien a confirmé la demande en renouvellement de l'admission de l'Esthonie dans la Société des Nations.*

*A l'appui de cette demande, le Gouvernement esthonien fait valoir sa reconnaissance* de jure *de la part du Conseil suprême des grandes Puissances alliées, en date du 26 janvier 1921, et les reconnaissances qui ont suivi de la part des autres Puissances, de sorte qu'à l'heure actuelle, l'Esthonie a été reconnue par vingt pays, parmi lesquels figurent toutes les principales Puissances. Au cours des mois qui ont précédé, le Gouvernement esthonien a participé à des organisations techniques internationales de la Société des Nations. C'est ainsi qu'il était représenté à la Conférence internationale des Communications et du Transit, tenue à Barcelone en mars 1921.*

*Ces observations présentées, nous sommes en mesure de répondre aux cinq questions qui déterminent les conditions d'examen dans lesquelles doit procéder la sous-Commission.*

1. La demande d'admission est-elle régulière ? — *Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet ; l'Esthonie avait régulièrement présenté sa demande lors de la précédente session et l'a renouvelée depuis aux dates que nous avons rappelées plus haut.*

2. Le gouvernement est-il reconnu *de jure* ou *de facto*, et par quels Etats ? — *Nous avons dit plus haut que la reconnaissance* de jure *avait été donnée à l'Esthonie par vingt Etats qui sont : l'Allemagne, la République Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Suède et la Suisse.*

3. Le pays possède-t-il un gouvernement stable et des frontières définies ? — *Le Gouvernement de l'Esthonie présente un caractère de stabilité. Ses frontières ont été déterminées avec la Russie par le traité de Tartu, le 2 février 1920, avec la Lettonie par la sentence arbitrale du 3 juillet 1920.*

4. Le pays se gouverne-t-il librement ? — *L'Esthonie se gouverne librement sous la forme républicaine. Le Conseil des ministres est responsable devant le Parlement ; toutes les garanties de liberté sont donc assurées.*

5. Quels ont été les actes et les déclarations du Gouvernement : *a)* en ce qui concerne ses engagements internationaux ; *b)* en ce qui concerne les prescriptions de la Société relatives aux armements ? — *En ce qui concerne l'exécution de ses obligations internationales, l'Esthonie a fait des déclarations formelles sur la loyauté de ses intentions ; elle a, en outre, régulièrement exécuté ses engagements internationaux, qui ne sont pas, du reste, très étendus.*

*A l'égard des prescriptions de la Société des Nations relatives aux armements, les forces militaires de l'Esthonie sont fixées à* 15.000 *hommes ; ses forces navales à deux contre-torpilleurs, sept canonnières, deux patrouilleurs et quinze chalutiers ; ses forces aériennes à trente-cinq avions.*

*La Commission permanente des armements de la Société des Nations s'est déclarée favorable à ce programme.*

*Nous rappelons que l'Assemblée de la Société des Nations a adopté, dans sa séance du 15 décembre 1920, le vœu suivant :*

*« Dans le cas où les Etats baltiques, caucasiens et l'Albanie seraient admis dans la Société des Nations, l'Assemblée leur recommande de prendre les mesures propres à assurer l'application des principes généraux inscrits dans le Traité des Minorités et leur demande de vouloir bien se mettre d'accord avec le Conseil sur les détails d'application. »*

*La délégation esthonienne nous a donné à ce sujet la déclaration satisfaisante que l'on trouvera en annexe.*

*Nous pouvons dire, en outre, que la Constitution de l'Esthonie assure déjà certaines mesures de protection pour les minorités.*

LOI RELATIVE A L'ETABLISSEMENT ET A L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES EN ESTHONIE ADOPTÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE LE 1er OCTOBRE CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 12 DU RÉGIME INTÉRIMAIRE*

§ I. — Toute société ou association commerciale et industrielle étrangère peut obtenir l'autorisation d'exercer son

activité sur le territoire de la République esthonienne conformément aux dispositions suivantes.

§ II. — Pour obtenir l'autorisation d'exercer son activité sur le territoire de la République esthonienne une demande doit être adressée au Ministère du Commerce et de l'Industrie dans laquelle seront mentionnés :

*a*) La dénomination exacte de la société ou de l'association, son but, le programme général de son activité et de ses opérations en Esthonie ;

*b*) Le montant de son capital social dans le pays d'origine et celui que la société destine à ses opérations en Esthonie;

Seront joints à la demande :

1° Les statuts ou l'acte établissant l'existence légale de la société ou de l'association dans le pays où elle a été créée ;

2° La décision prise légalement par l'organe responsable de la Société ou de l'association d'entreprendre des opérations sur le territoire esthonien ;

3° Les bilans et les comptes-rendus légalisés de la société ou de l'association pour les trois dernières années et dans le cas où la société ou l'association existerait depuis moins de trois ans — pour toute la durée de son existence ;

4° Le mandat légal de la société ou de l'association au nom de la personne ou des personnes qui ont fait la demande en vue de la constitution de la société ou de l'association sur le territoire esthonien.

Remarque : L'existence légale de la société ou de l'association conformément aux lois du pays doit être certifiée par le représentant de l'Esthonie dans le pays en question ; celui-ci doit légalement certifier que tous les documents joints à la demande sont rédigés et ont été légalisés conformément aux lois en vigueur dans le pays.

§ III. — L'autorisation d'exercer son activité sur le territoire esthonien est délivré par le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Si les fabrications de la société ou de l'association sont soumises au droits d'accise, le permis est délivré d'accord avec le Ministre des Finances. En délivrant cette autorisation le Ministre du Commerce et de l'Industrie fixe également les conditions détaillées auxquelles doit se conformer l'activité de la société ou de l'association en Esthonie. Pour garantir les revendications d'une tierce personne le Ministre du Commerce et de l'Industrie a le droit d'exiger de la société ou de l'association le dépôt d'un cautionnement.

§ IV. — Les dispositions relatives à l'activité et au fonctionnement de la société ou de l'association revêtues de la signature du mandataire ou des mandataires sont insérées par le Ministère du Commerce et de l'Industrie dans le *Riigi Teataja* (Messager de l'Etat) aux frais de la société ou de l'association.

A partir du jour de cette insertion, la société ou l'association a le droit d'exercer son activité en tant que personne juridique dans les limites des conditions fixées.

§ V. — La société ou l'association nomme la personne ou les personnes responsables qui ont la direction et la gérance des affaires en Esthonie et qui, pourvues de pleins pouvoirs, doivent avoir un domicile fixe en Esthonie. Elles sont obligées et autorisées :

*a*) De répondre pleinement pour la société ou l'association dans toutes les actions en justice auxquelles pourrait donner lieu l'activité de la société ou de l'association sur le territoire esthonien ;

*b*) De décider en toute indépendance de toutes les questions découlant de l'activité de la société ou de l'association en Esthonie.

La société ou l'association doit aviser le Ministère du Commerce et de l'Industrie de la nomination de la personne ou des personnes responsables et de leur domicile et les porter à la connaissance de tous par l'insertion dans le *Riigi Teataja* et au moins dans deux journaux paraissant en Esthonie. Les sociétés ou les associations sont également tenues de publier

et d'annoncer le changement de la personne ou des personnes mandatées ou le changement de leur domicile.

§ VI. — Toutes les demandes en justice envers la société ou l'association qui peuvent survenir à la suite des opérations entreprises par elle en Esthonie sont jugées d'après les lois en vigueur en Esthonie et par les tribunaux esthoniens.

§ VII. — Tous les biens de la société ou de l'association sis enEsthonie serviront avant tout, en cas de décision judiciaire, à couvrir les dettes contractées par la société ou l'association au cours de ses opérations en Esthonie.

§ VIII. — Les sociétés ou les associations, de même que pour exercer leur activité sur le territoire esthonien, sont soumises, pour leur liquidation, à tous les lois et décrets esthoniens s'y rapportant, en vigueur ou qui peuvent être promulgués.

§ IX. — Doivent être déposés chaque année au Ministère du Commerce et de l'Industrie les bilans et les comptes-rendus de l'exercice de la société ou de l'association principale légalisés d'après les lois en vigueur dans le pays sur le territoire duquel se trouve la société ou l'association principale, de même que les bilans et les comptes rendus faits en Esthonie et légalisés de la même manière.

§ X. — Les sommes qui constituent les bénéfices réalisés en Esthonie et qui sont payées à des membres de l'administration ou aux employés de la société ou de l'association principale domiciliés à l'étranger sont soumises aux lois esthoniennes de l'impôt sur le commerce et sur le revenu, et la société répond par ses biens du payement régulier et intégral de ces impôts.

§ XI. — L'activité des sociétés ou des associations ne peut s'exercer que dans les lim tes des conditions que le mandataire ou le mandataires ont acceptées. Pour l'augmentation ou la diminution du capital destiné aux opérations en Esthonie un permis spécial doit être demandé au Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Les sociétés ou les associations sont tenues d'informer

sans retard le Ministre du Commerce et de l'Industrie de la modification ou du complètement de leurs statuts dans leur pays, de leur mise en liquidation, ou de leur fusion avec d'autres sociétés ou associations similaires.

§ XII. — Si la société ou l'association ne se conforme pas aux conditions qui sont prescrites à son activité (§ III) le Ministre du Commerce et de l'Industrie a le droit de mettre fin à l'activité de l'association ou de la société. Les plaintes contre la décision du Ministre du Commerce et de l'Industrie touchant à la cessation de l'activité de la société ou de l'association sont adressées aux tribunaux compétents dans l'ordre ordinaire de la justice administrative.

§ XIII. — La présente loi ne se rapporte pas à l'ouverture de succursales de sociétés ou d'associations dans l'activité desquelles sont comprises les opérations de banque, de crédit et d'assurance.

§ XIV. — Les sociétés ou associations étrangères qui exerçaient déjà leur activité en Esthonie avant la promulgation de la présente loi sont tenues, dans l'espace de six mois à partir de l'entrée en vigueur de cette loi, de faire une demande au Ministre du Commerce et de l'Industrie pour exercer leur activité conformément à la présente loi ; dans le cas contraire elles doivent mettre fin à leur activité.

REMARQUE : Le présent paragraphe (XIV) ne se rapporte pas aux sociétés ou associations dont les statuts avaient été approuvés par le Gouvernement russe et qui, d'après les lois actuellement en vigueur en Esthonie, sont soumises à une curatelle instituée par les tribunaux esthoniens.

*Le Chef d'Etat (Riigivanem),*
K. Pats.

*Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*
Joh Kukk.

*Le Secrétaire d'Etat,*
K. Terras.

## BUDGET DE 1922

### *Revenus fixes*

#### *A. — Impôts directs et indirects*

| | | Marks |
|---|---|---|
| 1. | Impôt sur le revenu | 428.800.000 |
| 2. | Impôts commerciaux et industriels | 196.725 000 |
| 3. | Impôts sur les biens immobiliers | 37.800.000 |
| 4. | Impôts sur les capitaux et les dépôts | 6.163.000 |
| 5. | Timbres sur les chaudières | 2.502.000 |
| 6. | Droits de timbre, de justice et de chancellerie | 220.592.000 |
| 7. | Impôts sur les successions | 10.010.000 |
| 8. | Taxes sur les chemins de fer | 30.000.000 |
| 9. | Impôts divers | 42.069.600 |
| 10. | Douanes | 606.900.000 |
| 11. | Accise sur les boissons | 50.369.000 |
| 12. | Accise sur la levure | 1.801.000 |
| 13. | Accise sur le tabac | 88.486.000 |
| 14. | Accise sur les allumettes | 2.206.000 |
| 20. | Revenus non fixes | 261.200.000 |
| | | 1.985.623.600 |

#### *Revenus des entreprises d'Etat*

| | | |
|---|---|---|
| 15. | Vente de l'alcool et de l'éther | 1.060.775.000 |
| 16. | Terres, bâtiments et fôrets d'Etat | 575.979.000 |
| 17. | Entreprises commerciales et industrielles de l'Etat | 79.998.000 |
| 18. | Chemins de fer | 753.227.000 |
| 19. | Postes, télégraphes et téléphones | 208.500.000 |
| | | 2.678.479.000 |
| | Total | 4.664.102.600 |

*Revenus exceptionnels*

| | Marks |
|---|---|
| 1. Remboursement de dettes | 11.170.000 |
| 2. Revenus des biens d'Etat | 40.000.000 |
| 3. Remboursement des avances faites par la Trésorerie pour les exploitations d'Etat | 100.000.000 |
| 4. Fonds de la caisse d'Etat | 250.000.000 |
| 5. Opérations de crédit | 444.990.000 |
| Total | 846.160.000 |

Total des revenus fixes et non fixes : 5.510.262.000 marks.

*Dépenses*

1 — *Dépenses ordinaires*

| | | Marks |
|---|---|---|
| Assemblée d'Etat | | 20.528.500 |
| Président d'Etat et chancellerie du Gouvernement de la République | | 14.202.000 |
| B. Contrôle d'Etat | | 26.566.000 |
| D. Administrations centrales d'Etat : | | |
| Ministère des Finances : | | |
| *a*) Dépenses | 456.898.000 | 859.278.000 |
| *b*) Intérêts des dettes d'Etat | 402.380.000 | |
| Ministère des Voies et Communications | | 934.293.000 |
| Ministère de l'Instruction publique | | 356.612.100 |
| Ministère de l'Agriculture | | 338.532.800 |
| Ministère de la Justice | | 232.686.600 |
| Ministère du Commerce et de l'Industrie | | 227.835.800 |
| Ministère de l'Intérieur | | 262.427.300 |
| *A reporter* | | 3.272.962.100 |

| | |
|---|---|
| *Report*..... | 3.272.962.100 |
| Ministère de la Prévoyance sociale et des Travaux publics ..... | 87.668.800 |
| Ministère des Affaires étrangères ..... | 93.280.400 |
| Ministère de la Guerre ..... | 1.389.742.000 |
| Total ..... | 4.843.653.300 |

2. — *Dépenses extraordinaires*

A. Dépenses des administrations centrales d'Etat :

| | |
|---|---|
| Président d'Etat et chancellerie de l'Etat ..... | 500.000 |
| Ministère des Finances ..... | 163.333.400 |
| Ministère du Commerce et de l'Industrie ..... | 42.690.200 |
| Ministère de l'Instruction publique..... | 29.216.400 |
| Ministère de l'Intérieur ..... | 8.240.000 |
| Ministère de la Guerre ..... | 298.410.000 |
| Ministère de l'Agriculture ..... | 11.798.400 |
| Ministère des Affaires étrangères ..... | 9.279.000 |
| Ministère de la Prévoyance sociale et des Travaux publics ..... | 646.000 |
| Ministère des Voies et Communications ..... | 79.495.000 |
| | 643.608.400 |

B. Fonds d'opération des administrations centrales d'Etat :

| | |
|---|---|
| Ministère des Finances ..... | 20.000.000 |
| Ministère de l'Instruction publique ..... | 3.000.000 |
| Total ..... | 23.000.000 |
| Total des dépenses extraordinaires ..... | 66.609.300 |
| Total des dépenses ordinaires et extraordinaires | 5.510.262.000 |

Des opérations de crédit sont prévues pour couvrir le déficit de 455 millions de marks esthoniens, représentant 8 0/0 du budget.

ÉTAT DES NAVIRES ENTRÉS DANS LE PORT DE TALLINN-REVAL PENDANT LE 1er SEMESTRE 1921

| PAVILLON | NAVIRES A VAPEUR | | NAVIRES A MOTEUR | | VOILIERS | | TOTAL | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Tonnage | Nombre | Tonnage | Nombre | Tonnage | Nombre | Tonnage |
| Anglais | 22 | 18.790, » | » | » | » | » | 22 | 18 790, » |
| Américain | 20 | 42.057, » | » | » | » | » | 20 | 42.057, » |
| Allemand | 159 | 82.101, » | 4 | 1.140, » | 2 | 324, » | 165 | 83 565, » |
| Finlandais | 126 | 38.480, » | 27 | 1.263, » | 12 | 547, » | 165 | 40.290, » |
| Français | 2 | 2.380, » | » | » | » | » | 2 | 2.380, » |
| Suédois | 47 | 24.662, » | 3 | 552, » | 2 | 140, » | 52 | 25.354, » |
| Norvégien | 10 | 5.899, » | » | » | » | » | 10 | 5 899, » |
| Hollandais | 15 | 5.392, » | 1 | 89, » | 1 | 84, » | 17 | 5.565, » |
| Danois | 21 | 10.600, » | 2 | 198, » | » | » | 23 | 10.798, » |
| Letton | » | » | 2 | 89, » | » | » | 2 | 89, » |
| Polonais | 1 | 240 » | » | » | » | » | 1 | 240, » |
| Russe | 1 | 154, » | » | » | 2 | 2.368, » | 3 | 2.522, » |
| Esthonien | 112 | 20.713, » | 219 | 1.646, » | 608 | 19 067, » | 939 | 41.426, » |
| TOTAUX | 657 | 251.468, » | 258 | 4.977, » | 627 | 22.530, » | 1.421 | 278.975, » |

## L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE

D'après la statistique du bureau central de l'Etat, l'exportation de l'Esthonie pendant le mois de septembre a dépassé l'importation de 56,3 millions de marks.

Les produits les plus importants sur lesquels a porté cette exportation sont les suivants :

| | Marks |
|---|---|
| Produits alimentaires et comestibles | 40.798.667 |
| Plantes et grains | 95.476.393 |
| Matières premières | 87.886.830 |
| Produits fabriqués | 227.204.288 |

On a importé :

| | |
|---|---|
| Produits alimentaires et comestibles | 149.074.773 |
| Plantes et grains | 391.600 |
| Matières premières | 56.357.486 |
| Produits fabriqués | 214.038.003 |

## STATISTIQUE DU COMMERCE EN TRANSIT DE L'ESTHONIE AVEC LA RUSSIE PENDANT LE 1er SEMESTRE 1921

(Via Narva)

Pour la Russie :

| | Pouds | Tonnes |
|---|---|---|
| Sel | 31 | (0,5) |
| Produits alimentaires | 1.769.617 | (29.021,7) |
| Semences | 231.474 | (3.796,1) |
| Peaux et cuirs | 52.469 | (860,44) |
| Bois | » | » |
| Articles de bois | 149 | (2,4) |
| Papier et imprimés | 49.658 | (814,7) |
| Tissus et chaussures | 605.753 | (9.934) |
| Acier brut | 43.805 | (722,3) |

| | Pouds | Tonnes |
|---|---|---|
| Articles en acier et outils ..... | 152.476 | (2.500,6) |
| Articles en fer ..... | 305.859 | (5.016,1) |
| Plomb, cuivre et aluminium ..... | 100.452 | (1.647,3) |
| Machines et outils agricoles ..... | 1.189.627 | (19.508,8) |
| Autres machines ..... | 405.994 | (6.658,3) |
| Instruments et appareils d'arpenteur ..... | 48.076 | (788,4) |
| Verreries, pierres de remouleur et à aiguiser ..... | 3.680 | (60,3) |
| Charbon..... | » | » |
| Huiles et graisses minérales..... | 57.344 | (940,5) |
| Huiles autres, graisses et leurs dérivés ..... | 37.128 | (608,8) |
| Articles en caoutchouc..... | 15.817 | (259,3) |
| Produits chimiques..... | 360.732 | (5.415,9) |
| Marchandises diverses ..... | 155.388 | (2.548,3) |
| De la Russie : | | |
| Lin ..... | 20.432 | (335,1) |

# REVUE DE LA PRESSE

## L'OPINION ESTHONIENNE ET LA FAMINE RUSSE

Le grand quotidien esthonien *Paevaleht* résume comme suit l'opinion esthonienne sur la famine russe, dans son numéro du 14 août 1921 :

Le Gouvernement russe des Soviets, dans son appel adressé à tous les peuples, a déclaré qu'il acceptait toute aide d'où et de qui qu'elle vienne. Les dirigeants du Gouvernement des Soviets ont cependant exprimé l'opinion qu'ils ne croient pas en l'humanité et la philanthropie de ceux qui les secourent : l'Europe et l'Amérique ne le font que par crainte des résultats de l'effroyable famine. Ces déclarations sont complètement dépourvues de tact, mais vu la manière habituelle d'agir des communistes, de pareilles déclarations ne sont pas pour surprendre.

Les journaux du Gouvernement des Soviets, de même que la presse mondiale, sont remplis d'articles relatifs à la famine russe, mais aucune vue détaillée et claire de la situation ne s'y trouve.

Les journaux des Soviets publient différentes données statistiques qui bien souvent sont complètement en contradiction les unes avec les autres. Le dernier compte rendu officiel relatif à la récolte de l'année en cours, publié par le bureau de presse local près la délégation du Gouvernement des Soviets, et qui a été envoyé à nos journaux, montre que la récolte totale de cette année doit s'élever à 2 milliards 300 millions de pouds.

En comptant 19 pouds pour la nourriture de chaque personne, le déficit total serait de 56 millions de pouds qu'il faudrait garder comme semences pour les départements où il y a eu une mauvaise récolte. Voilà une statistique bien étrange. On pourrait en déduire que la récolte en Russie a été assez bonne. Ce qui surprend le plus c'est qu'une quantité de 19 pouds ait été fixée pour chaque personne, cela ferait trois livres de pain par tête et par jour. On se demande immédiatement, mais quand donc, au cours des dernières quatre années, a-t-on donné tant de pain à chaque personne, ou bien, pourquoi tout d'un coup le

Gouvernement des Soviets pense-t-il distribuer aussi généreusement la nourriture à ses citoyens tandis que jusqu'à présent l'élite russe mourait du scorbut en se nourrissant d'épluchures de pommes de terre ? Une livre et demie de pain ne suffirait-elle donc pas pendant cette année pour que la Russie, par ses propres moyens, puisse vaincre la détresse des régions qui souffrent de la mauvaise récolte ?

Toutes ces questions se posent involontairement en lisant les statistiques officielles russes, et il est difficile d'admettre qu'elles soient justes.

Les lignes précédentes ne font que prouver davantage quel désordre et quelles contradictions règnent dans les informations relatives à la famine russe. D'un côté la détresse des départements atteints par la famine est décrite sous les couleurs les plus sombres : on nous représente les gens errants d'un lieu à l'autre comme quelques nuées de parasites, détruisant tout sur leur passage ; on raconte, par exemple, qu'une foule d'affamés, arrivée dans une ville des bords de la Volga après avoir tué tous les chevaux et autres animaux domestiques, a allumé des feux dans les rues et, pour calmer la faim la plus atroce, a mangé des morceaux de viande à demi-roussis. Il paraît que dans les gares de chemins de fer les mères jettent leurs enfants dans les trains qui passent en suppliant les voyageurs de les sauver en les emmenant dans des endroits plus riches en nourriture. Pareils à des bêtes les gens mangent des feuilles d'arbres et des plantes crues.

Le commissaire du peuple Lounatcharsky a publié lui-même une description saisissante des enfants affamés disant que, de désespoir, la mère ne recule pas devant l'infanticide. D'un autre côté cependant les institutions officielles russes tâchent de prouver que la famine n'est pas aussi grande. que toutes ces descriptions effroyables sont exagérées, et que l'émigration des affamés se fait d'une façon organisée et sans aucune panique.

Malgré toutes ces données contradictoires, nos concitoyens qui ont eu l'occasion d'observer de près les événements de Russie ont pu se faire une opinion assez exacte et estimer à sa juste valeur la situation sérieuse.

Il est évident, certes, qu'une grande détresse règne en Russie ; ce n'est pas un fait extraordinaire, mais la conséquence naturelle d'événements qui font que pendant les dernières années cette situation est devenue tout à fait normale en Russie. Nous savons que dans les régions les plus fertiles de la Russie, les mauvaises récoltes reviennent périodiquement presque tous les cinq ans. En temps ordinaire, la Russie possédait des réserves de blé pour parer à cette éventualité, et, une mauvaise récolte ne pouvait jamais prendre un caractère aussi néfaste. Dans ce cas on secourait d'abord les agriculteurs russes tandis que les colons d'autre nationalité, les nôtres y compris, se suffisaient à eux-mêmes. Maintenant que l'agriculture a été désorganisée depuis des années, que les réserves de blé ont été anéanties, la famine a augmenté tous les ans. La famine régnait déjà en 1919 ; elle régnait l'année passée, mais cette année-ci, à la suite de conditions météorologiques ayant pris un caractère plus grave et plus effrayant, il serait excessif

de la considérer comme un malheur exceptionnel ou imprévu. La famine russe provient de l'ordre de choses ou plutôt du désordre régnant en Russie, et, elle reviendra sans nul doute l'année prochaine et sera encore plus grande et plus horrible si l'agriculture ne peut pas être dirigée dans sa vraie voie.

Cette année-ci la famine russe a attiré l'attention de l'étranger. Le passage de la frontière étant devenu plus libre, les étrangers peuvent maintenant voir pour la première fois comment les Russes mangent des feuilles d'arbres et de l'herbe. Ces descriptions nous sont familières depuis longtemps; la seule différence est que le nombre des Russes qui donnent ce spectacle a considérablement augmenté. Il faut attirer l'attention sur une disposition d'esprit qui, depuis lontempgs, mérite d'etre signalée : en Russie, quand un grand événement ou une question sont à l'ordre du jour on en parle jusqu'à satiété, jusqu'à la folie. Quand, jadis, on s'est mis à parler de la désorganisation des transports, toute la Russie ne parlait que de la question des transports. Cette question a perdu maintenant tout son intérêt, mais les transports étaient en désordre bien avant qu'on commençât à en parler et ils le sont encore maintenant.

Au printemps passé, une vague de discussions fiévreuses submergea la Russie parce qu'on prétendait que les communistes étaient partagés en deux camps. C'était comme une épidémie, comme une démence collective. Tout est redevenu calme maintenant. Aujourd'hui la famine, dont on parle et sur laquelle on écrit jusqu'à la fatigue, sans que pour cela la famine diminue, est à l'ordre du jour. La vogue est aux descriptions de la famine russe en Russie, et ces descriptions sont propagées dans notre pays où l'on représente la famine comme quelque chose d'inouï et d'exceptionnel pour la Russie. Elle a existé, existe et existera encore pendant de longues années.

La famine russe a cette fois-ci sérieusement ému l'univers entier. Sans s'arrêter aux causes et aux événements qui ont entrainé la Russie dans le malheur, on fait des projets pour le sauvetage des êtres humains qui après des années de privations se trouvent arrêtés devant le dilemme: être ou ne pas être. Les représentants de notre pays ont décidé à l'unanimité d'offrir à nos voisins notre aide dans la mesure où nos moyens nous permettent de le faire.

Mais notre Gouvernement pense-t-il à exiger avec plus d'énergie la libération des citoyens esthoniens qui souffrent dans les prisons russes ? Pense-t-il à envoyer, en premier lieu, des secours à ceux de nos compatriotes qui, par suite des circonstances, ont été obligés de rester en Russie et qui souffrent de la famine générale ? Nous avons reçu des nouvelles bien tristes de nos colonies. Les exploitations agricoles régulières de nos colons sont complètement ruinées depuis quelques années, grâce à la politique de brigandage du gouvernement russe. Les réquisitions pillages et « les reconnaissances » russes ont apporté la famine dans nos colonies qui, dans d'autres conditions économiques, avaient pu, non seulement survivre à la mauvaise récolte, mais même aider nos voisins. Si nous envoyons des secours aux affamés russes et si les pouvoirs russes qui en ont également

besoin continuent à détruire les biens et les produits du travail de nos compatriotes, les secours ne seraient que de courte durée.

Voilà les questions qui nous intéressent et sur lesquelles nous attendons le plus vite possible la réponse du Gouvernement.

## LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU GOUVERNEMENT ESTHONIEN ET LES JOURNAUX ALLEMANDS D'ESTHONIE

Les *Dorpater Nachrichten*, journal allemand de Tartu, dans son numéro 214 a publié un premier article intitulé « La nouvelle orientation ». La partie la plus importante de cet article dont nous donnons ci-dessous la traduction a été reproduite, sous le titre « l'Esthonie et la France », dans le n° 219 du *Revaler Bôte*, journal allemand, paraissant à Tallinn.

« Le fait seul de l'admission des Etats baltiques dans la Ligue des Nations ne garantit pas suffisamment leur avenir. Ils sont obligés, pour l'assurer davantage, de chercher les sympathies d'un grand Etat ou d'un groupe d'Etats. Dans les conditions présentes, ce groupe d'Etats est représenté par les Alliés. Mais ces alliés n'ont plus de politique commune; des désaccords se font jour entre la France et l'Angleterre, et les Etats baltiques, parmi lesquels l'Esthonie, n'ont pas été sans ressentir les répercussions de ces désaccords.

L'Esthonie avait, dans son intérêt, fait jusqu à présent une politique orientée vers l'Angleterre, mais dans ces derniers temps, de fortes sympathies pour la France se font sentir dans ce pays.

La France, qui pour le moment se trouve isolée, et ne veut pas rester seule vis-à-vis de l'Allemagne, s'alliera volontairement pour un temps avec les Etats baltiques. Mais pour elle, cette alliance ne sera que provisoire. Et pour nous, conclut le journal allemand, le jour, où cet état provisoire prendra fin, où on nous dira : « le Maure a fait son travail, le Maure peut s'en aller, ce sera pour nous un jour pénible ».

Le même journal allemand de Tallinn croit que sous l'influence de cet article, le journal esthonien *Kaja* aurait entrepris une propagande contre la politique suivie par le Gouvernement esthonien envers l'Angleterre, laquelle, ajoute ce journal allemand, a été jusqu'ici très utile à notre pays. Puis, il reproduit, sans la commenter, la suite de ce même article, où on s'efforce de démontrer combien est nuisible pour l'Esthonie la sympathie provisoire de la France.

Mais les expériences que les Etats baltiques et, tout parti-

TARTU ÜLIKOOLI
RAAMATUKOGU

culièrement, parmi eux, le Gouvernement esthonien ont faites jusqu'à présent ne prouvent pas que les désaccords entre la France et l'Angleterre soient inconciliables. Pendant la conclusion de la paix de Tartu avec la Russie et aussi en d'autres occasions, l'attitude de la France n'a peut-être pas toujours été la même que celle de l'Angleterre. Mais des appréhensions analogues ne se sont-elles pas fait jour en Angleterre comme en France, et, ailleurs, n'a-t-on pas exprimé les mêmes doutes dans maintes autres circonstances ?

Le journal allemand dit encore que l'Angleterre est intéressée à la diminution de l'influence russe, tandis que l'intérêt de la France consiste à avoir, dans une Russie grande et non morcellée, une alliée forte et capable de payer ses dettes.

Mais la France a reconnu l'Esthonie *de facto* au printemps de 1918, c'est-à-dire en même temps que l'Angleterre et l'Italie, de même elle l'a reconnue *de jure* comme les autres Etats.

Considérant ces faits, nous ne pouvons pas dire que l'attitude de la France envers l'Esthonie diffère de beaucoup de celle de l'Angleterre en général, de même qu'en ce qui concerne les Etats Baltiques en général.

Il en résulte que la France et l'Angleterre ont une grande importance pour les Etats Baltiques et particulièrement pour l'Esthonie.

L'Angleterre a un rôle important à jouer à l'égard des Etats Baltiques pour la création de relations anti-russes, et la France pour la création de relations anti-allemandes.

D'où il résulte que plus forts seront les Etats Baltiques et en particulier l'Esthonie, plus forte et plus sûre sera la situation de l'Angleterre vis-à-vis de la Russie. Plus forts seront les Etats Baltiques, et en particulier l'Esthonie, plus forte et plus sûre sera la situation de la France vis-à-vis de l'Allemagne.

Dans tous les arguments du journal allemand il n'y a, comme on le voit, à proprement parler aucune idée originale ; tout y a été emprunté et rehaussé seulement d'un peu de couleur locale.

Les journaux du Reich fondent tous leurs espoirs sur un désaccord entre la France et l'Angleterre, sur l'aggravation de ce désaccord d'une part et la création d'une union germano-russe de l'autre. On retrouve naturellement ces mêmes idées dans les journaux allemands d'Esthonie.

Ces journaux qui préconisent l'union avec la Russie pré-

tendent que seule l'intelligence et le travail allemands sont capables de rétablir la vraie situation dans l'Europe Orientale. Mais, comme pour cette union les Etats Baltiques représentent un obstacle, ils font courir le bruit que la France, en étendant son influence sur les Etats Baltiques, fait une mauvaise œuvre.

Les hommes actuellement au pouvoir à Moscou expriment les mêmes idées ; les émigrés russes de Berlin dans leur journal *Rull*, écrivent dans une lettre datée de Paris : « La France et les pays limitrophes » que l'intérêt de la France n'est pas de compter sur les Etats Baltiques et que ces Etats devraient s'unir à la Russie sur une « base large ».

## LA FOIRE DE REVAL

Le journal économique de l'Est-Europe écrit à propos de l'exposition qui s'est tenue à Reval en septembre :

En tant qu'Allemand, ayant suivi l'histoire des pays baltiques depuis ces quinze dernières années, je puis affirmer que ce jeune pays fait tous ses efforts pour devenir une contrée industrielle satisfaisant à ses besoins. Un étranger qui cherche às 'introduire sur le marché esthonien comme agent d'importation trouvera que la chose devient de plus en plus difficile. Quoique les marchandises allemandes occupent une place importante dans les importations en Esthonie, le moment ne semble pas éloigné où les Allemands devront compter avec des concurrents et ne pourront fournir que des produits dont la fabrication exige une industrie munie de machines spéciales.

Dans la fabrication des machines agricoles on remarque qu'une balance s'établit entre la production locale et la production étrangère, mais les machines et véhicules de fabrication étrangère jouissent d'une certaine faveur.

La meunerie, l'industrie métallurgique et la fabrication des produits chimiques ont fait de grands progrès. Même les faulx sont fabriquées par les ouvriers locaux.

Tout ce qui concerne les cuirs, le sellerie est en tous points à signaler de même que la fabrication des chaussures.

L'industrie textile, spécialement celle du lin, est remarquable. L'industrie du caoutchouc n'existe pas. L'exploitation des tourbières qui n'occupe presque exclusivement que d'anciens prisonniers de guerre et celle du schiste combustible dans le district de Narva se sont grandement développées.

Les manufactures finlandaises se sont spécialisées dans la construction des voitures et des traîneaux. Les articles de sports sont fabriqués à Tartu (Dorpat). La chaux, le ciment et les autres matériaux

de construction d'Esthonie sont suffisamment connus pour que nous n'en parlions pas.

La tonnellerie se fait remarquer par d'assez bons articles pour lesquels les demandes sont nombreuses. Les fabriques d'huile et de couleurs fournissent des produits de qualités nombreuses et variées, mais, on peut dire qu'elles ne sont pas en mesure de concurrencer les fabriques étrangères.

Les ressorts de voitures, les essieux et les autres pièces de cette catégorie sont très bien représentés.

L'industrie du papier, même pour la qualité la plus fine de papier à écrire, retient l'attention.

Tous les objets de bois : les jouets, les cadres et les articles de ménage ont bonne apparence. Le savon est de très bonne qualité ; les fabriques de cosmétiques, de parfumerie, d'encre, de cire à cacheter, de crème à chaussures et l'industrie des produits chimiques font de grands efforts pour concurrencer les produits étrangers dont l'importation est rendue onéreuse par les droits d'entrée très élevés dont ces articles sont frappés.

Les manufactures de balances du système décimal pour le commerce et la pharmacie ont exposé de beaux instruments. Les fabriques de brosses et de pinceaux offrent des articles de choix. Les appareils téléphoniques des usines de Tartu attirent également l'attention.

La fabrication des ceintures, filets, courroies et toiles constitue une industrie locale très importante. Les machines suédoises agricoles et pour l'industrie laitière l'emportent sur le marché comme auparavant.

On lit dans le numéro du 21 septembre 1921 du *Königsberger Hartungsche Zeitung :*

On est surpris par la variété et par la richesse des produits industriels et agricoles qui sont exposés à la foire de Tallinn. Cette foire, à laquelle participent plus de 1.300 exposants, a un caractère exclusivement national; le nombre des exposants étrangers, parmi lesquels dominent les Allemands et les Finlandais, est très restreint.

Tout ce que l'Esthonie a su tirer par son travail et son labeur infatigable des minéraux et des produits du sol, se trouve ici représenté. L'exposition de Tallinn indique que l'Esthonie peut, au point de vue agricole, jouer un rôle d'une très grande importance pour la reconstruction de l'Europe Orientale.

On y remarque les machines agricoles de sa propre fabrication, des moteurs électriques, des appareils radiotélégraphiques, des appareils de téléphonie sans fil, des séparateurs, des turbines, des instruments d'optique et de chirurgie, des articles de quincaillerie, de jolis meubles, des porcelaines et des faïences, des articles mécaniques et autres, des ouvrages de coton et de laine, des jouets, etc., etc.; puis à côté de ces articles manufacturés, le bon tabac que produit sa propre culture, le goudron, la térébenthine, la benzine, l'huile

minérale, etc. — extraits d'une même source, — le shiste combustible et il faut y ajouter la tourbe esthonienne qui est de la meilleure qualité. Enfin de beaux bestiaux de trait, de magnifiques chevaux de race, etc., figurent à cette Foire de Tallinn qui prélude à la reconstitution de l'économie nationale de l'Esthonie.

Le commerce et le transit sont florissants en Esthonie. Grâce à son labeur infatigable et à sa riche production, ce pays peut non seulement suffire aux demandes du marché intérieur, mais aussi les marchés voisins qui se trouvent actuellement aux prises avec une pénible crise économique. L'Esthonie, par la belle qualité de ses produits et leurs prix hors de concurrence, est en train de conquérir une place définitive sur le marché.

Le journal *Textil Markt des Ostens* (Konigsberg), dans son numéro du 29 septembre, écrit :

La Foire de Tallinn est une démonstration purement nationale et atteste un réveil de l'industrie esthonienne. Cette dernière a fait beaucoup de progrès et peut, dans certaines branches, rivaliser avec l'étranger. Les appareils radio-télégraphiques, les appareils de téléphonie sans fil, les moteurs électriques et les machines agricoles ainsi que les instruments d'optique et de chirurgie entre autres attirent l'attention. L'industrie du cuir y est largement représentée. Il y a très peu d'exposants étrangers. La Foire de Tallinn produit en général une bonne impression. On voit qu'un travail énorme a été fait et par cela même que l'Esthonie a maintenant une base solide pour sa reconstitution économique et aussi en partie peut contribuer à celle de l'Europe Orientale.

*Le Gérant* : Edouard Silvin.

78.648 — Imprimerie de la Bourse de Commerce, 35, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

# SOMMAIRE du *Bulletin de l'Esthonie* N° 17

MAI-DÉCEMBRE 1921


Pages

CHRONIQUE

Andrès Dido (1855-1921) ..... 1
A. Weizenberg, sculpteur (1837-1921) ..... 2
Adresse de l'Université de Tartu à la Faculté de Médecine de Montpellier à l'occasion de son VII^e centenaire ..... 4
Réunion de la section baltique du conseil international d'Océanographie ..... 5
La station de T. S. F. de Reval-Haapsalu ..... 6
Inauguration du lycée français à Reval ..... 7
L'Athenœum français de Reval ..... 7
Service régulier entre Dunkerque et Reval ..... 7
Enfants russes des régions affamées envoyés en Angleterre ..... 8
Cérémonie religieuse en mémoire des soldats français morts pendant la guerre ..... 8
La division de la flotte française de la Baltique à Tallinn (Reval) ..... 9
Le tarif douanier de la Russie des Soviets ..... 9
Le relèvement de l'Esthonie ..... 10
Convention sanitaire entre les Etats baltiques ..... 10
Les journalistes des Etats baltiques à Cracovie ..... 10
La concession des chantiers navals russo-baltiques ..... 11

INFORMATIONS

Admission de l'Esthonie dans la Société des Nations ..... 13
L'Esthonie et les secours à la Russie ..... 16
Rapatriement des réfugiés esthoniens se trouvant à l'étranger par le Comité international de la Croix-Rouge ..... 21
Les Délégués esthoniens à la Conférence du travail ..... 22
Le traité estho-ukrainien ..... 23
Nomination du ministre de Suède en Esthonie ..... 23
Nomination du ministre d'Espagne en Esthonie ..... 23
Reconnaissance de l'Esthonie *de jure* par le Saint-Siège ..... 23
Reconnaissance de l'Esthonie par le Brésil ..... 24
Remise des lettres de créance de M. Reijonen, ministre de Finlande en Esthonie ..... 24
Conférence de Riga ..... 27
Traité de commerce entre la France et l'Esthonie ..... 28
Traité de commerce entre l'Esthonie et la Finlande ..... 28
Conférence économique russo-baltique ..... 28
Conférence des Etats baltiques à Tallinn ..... 32
M. J. Kukk, président de l'Assemblée d'Etat ..... 32
Travaux de l'Assemblée d'Etat ..... 33
Cours des valeurs étrangères ..... 33

DOCUMENTS

Admission de l'Esthonie dans la Société des Nations, Rapport présenté à l'Assemblée par la sixième Commission ..... 35
Rapport de la sous-Commission à la sixième Commission sur la demande d'admission de l'Esthonie dans la Société des Nations ..... 35
Loi relative à l'établissement et à l'activité des Sociétés et Associations étrangères en Esthonie adoptée par le Gouvernement de la République le 1^er octobre conformément au paragraphe 12 du régime intérimaire ..... 37
Budget de 1922 ..... 42
Etat des navires entrés dans le port de Tallinn-Reval pendant le 1^er semestre 1921 ..... 45
L'importation et l'exportation pendant le mois de septembre ..... 46
Statistique du commerce en transit de l'Esthonie avec la Russie pendant le 1^er semestre 1921 ..... 46

REVUE DE LA PRESSE

L'opinion esthonienne et la famine russe ..... 48
La politique extérieure du Gouvernement esthonien et les journaux allemands d'Esthonie ..... 51
La Foire de Reval ..... 53